



Comité de l'Isère de Tennis de Table

Campus de la Brunerie – Bâtiment Aconcagua - 1^{er} étage

180 Boulevard de Charavines – 38500 VOIRON Cedex

Pas de téléphone – Pas de fax

contact@ttisere.com – www.ttisere.com



LIVRET DU COMITÉ

ORGANIGRAMME

TARIFS

RÈGLEMENTS SPORTIFS

PLAN D'ACTION TECHNIQUE

SOMMAIRE DU LIVRET DU COMITÉ

Partie 1 : Avant-propos	4
Partie 2 : Organigramme du comité	5
Partie 3 : Tarifs de la saison	6
Partie 4 : Règlements sportifs	10
CHAPITRE I. Charte du tennis de table dans l'Isère	10
Titre I Le joueur	10
Titre II Le conseiller	11
Titre III L'arbitre.....	11
Titre IV Le juge-arbitre	11
Titre V La licence	12
CHAPITRE II. Championnat par équipes	13
Titre I Généralités	13
Titre II Obligations et diverses dispositions	17
CHAPITRE III. Critérium fédéral	22
CHAPITRE IV. Championnat de France seniors et jeunes	28
Titre I Participations et forfaits	28
Titre II Organisation sportive	28
CHAPITRE V. Critérium vétérans	30
CHAPITRE VI. Coupe vétérans	31
CHAPITRE VII. Finales par classement	32
CHAPITRE VIII. OPEN 500	34
CHAPITRE IX. Envelo'ping	36
CHAPITRE X. Arbitrage et juge-arbitrage	38
Titre I Orientations générales.....	38
Titre II Obligation de juge-arbitrage.....	38
Titre III Arbitres régionaux (ARs)	39
Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s).....	39

Titre V	Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison.....	40
Titre VI	Les contrôles de raquette en Isère	40
CHAPITRE XI.	Tournois	42
Titre I	Préambule	42
Titre II	Procédure d'homologation.....	42
Partie 5 :	Plan d'action technique.....	44

Partie 1 : Avant-propos

Ce document a pour objet de préciser tout élément des règlements de la F.F.T.T, qui est du domaine de responsabilité du Comité de l'Isère de tennis de table.

Ce livret est validé par l'ensemble des membres du Comité directeur du Comité de l'Isère de tennis de table.

Il a été réalisé en tenant compte de la parution des règlements fédéraux 2020-2021 sur le site internet officiel de la fédération : www.fft.com.

Quand un article de règlement fédéral est cité, c'est la version de cet article valable le jour de la compétition qui est applicable.

Cependant, nous ne pouvons que vous inciter à lire attentivement les règlements de la F.F.T.T, car ils ont l'avantage d'être très complets.

Ce document est rédigé au masculin mais il faut entendre aussi le féminin associé (joueur et joueuse...).

En jaune surligné les éléments qui sont rajoutés et barrés quand ils sont juste supprimés.

Le responsable départemental de la compétition assurera aussi le rôle de délégué pour les compétitions se déroulant sur une journée. Toutes les décisions des responsables, qui ne sont pas relatives à un fait, sont susceptibles d'appel auprès de la commission compétiteur départementale par écrit dans les 15 jours suivant la décision.

Tout envoi postal au Comité devra bien préciser sur l'adresse la mention « Tennis de Table – Campus de la Brunerie - Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage - 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron ».

Toutes les compétitions sous l'égide du Comité de l'Isère de Tennis de Table se jouent avec des balles plastiques (blanches ou jaunes ou oranges).

Partie 2 : Organigramme du comité

ORGANIGRAMME DU COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE OLYMPIADE 2020-2024

COMITE DIRECTEUR

BUREAU	
Président	Jean-Michel Poulat
Vice-présidente	Emilie Tronquit
Vice-président	Donatien De Hauteclocque
Secrétaire générale	Marie-Alix Bourbon
Secrétaire-adjoint	Jean-Marc Prière
Trésorier général	Richard Drevon
Trésorier adjoint	Jean-Luc Bert
Membres désignés du président	Nathalie Paravy - Dorothée Gamberini

COMMISSIONS		
1 – Commission Numérique, Administratif, Cor	Emilie Tronquit	
Sous-commission Numérique	Richard Drevon	
Membres	Marie-Alix Bourbon – Jean-Michel Poulat	
Sous-commission Administratif	Marie-Alix Bourbon	
Membres	Jean-Marc Prière (Secrétariat) Jean-Pierre Malbo (Coopté – Secrétariat) Donatien De Hauteclocque (RH) - Jean-Michel Poulat (RH) Claudette Gouverneur (cooptée – comptabilité et finances) - Richard Drevon (comptabilité et finances) – Jean-Luc Bert (comptabilité et finances)	
Sous-commission Communication	Michel Selva	
Membres	Nathalie Paravy – Marie-Alix Bourbon – Emilie Tronquit – Laurent Gachassin – Jean-Pierre Malbo (coopté) – Gilbert Princic (coopté) - Lydie Courault	
2 – Commission Formation	Donatien De Hauteclocque	
Membres	Donatien De Hauteclocque (dirigeants) Nathalie Paravy (arbitres) – Laurent Chalet (arbitres) – Laurent Seguin (arbitres et gestion SPID) – Richard Drevon (arbitres) – Donatien De Hauteclocque (arbitres) - Emmanuel Evieux (coopté - formation) Alain Bourdariat (formation des jeunes et des techniciens) Jean-Michel Poulat (salariés) - Dorothée Gamberini (formation de formateurs)	
3 – Commission Sportive	Nathalie Paravy	
Sous commission pool compétition	Marie-Alix Bourbon	
Membres	Laurent Seguin – Jean-Marc Prière – Bertrand Gallian – Alain Bourdariat – Jean-Luc Bert – Jean-Pierre Malbo (coopté) – Gilbert Princic (coopté) Compétitions : Open 500 - Finale par classement - Finale Championnat de France de l'Isère- (Enveloppe, soirée double) - Championnat par équipes Féminin - CF	
Sous commission : Critérium fédéral	Jean-Marc Dumant	
Membres	Laurent Gachassin (CF Jeunes) – Alain Bourdariat (CF Féminin) – Guy Rochette (Aide – CF)	
Sous commission : Championnat par équipes	Cyril Rivier	
Membres	Richard Drevon – Bertrand Gallian – Laurent Gachassin – Gwenaël Servin (aide)	
4 – Commission Arbitrage	Dorothée Gamberini	
Membres	Laurent Chalet, Richard Drevon, Laurent Seguin, Nathalie Paravy, Bertrand Gallian Périmètre : affectation des JA, animation de la communauté, homologation de salles, contrôle des raquettes, gestion des cartons	
5 – Commission Jeunes et technique	Jean-Marc Prière	
Membres	Alain Bourdariat (Match'Ping, Journée des petits, Master U10, PPP) Patrick Peilleux (coopté – Intercomités) - Charly Baron	
6 – Commission Développement	Laurent Gachassin	
Membres	Lydie Courault (aide au financement) – Gilbert Princic (coopté) – Jean-Marc Dumant (fidélisation) – Alain Bourdariat (actions jeunes et technique)	
Référente Eco-responsabilité	Marie-Alix Bourbon	
Référent RGPD	Richard Drevon	
PERMANENCES et SALARIES		
Accueil	Directeur Technique Départemental	Entraîneur Itinérant
Lundi – Jeudi 10h-16h	Alain Bourdariat	Charly Baron
Courriel : contact@ttisere.com	Courriel : alain.bourdariat@ttisere.com	Courriel : charly.baron@ttisere.com
Site : http://www.ttisere.com	Tél: 06 60 14 07 39	

Délégué à la FFTT
Délégué à la Ligue
Délégué au CDOS

Titulaire
Donatien De Hauteclocque
Jean-Michel Poulat
Non pourvu

Suppléants
Nathalie Paravy – Richard Drevon
Emilie Tronquit - Donatien De Hauteclocque

Campus de la Brunerie – Bâtiment Acaongua
180 boulevard de Charavines 38500 Voiron

Partie 3 : Tarifs de la saison

ADMINISTRATIF

AFFILIATIONS (par club)	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Affiliation 1ère et 2ème année	48,00	9,00	15,00	24,00
Réaffiliation	30,00	0,00	30,00	0,00
Abonnement Ping Pong Mag Version Papier	39,00			39,00
Abonnement Ping Pong Mag Version Numérique	18,00			18,00
Abonnement Ping Pong Mag Version Papier et Numérique	45,00			45,00
Fonctionnement LAURA-TT (1er voix)	30,00		30,00	
Fonctionnement LAURA-TT (voix supplémentaires)	50,00		50,00	
Fonctionnement Comité (par clubs)	150,00	150,00		
Fonctionnement Comité (par licences de la saison)	3,00	3,00		
Paielement non dématérialisé (par saison) – Participation aux frais	50,00	50,00		

MUTATIONS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Mutation 5 à 9	60,00	20,00	40,00	0,00
Mutation 10 à 12	60,00	10,00	50,00	0,00
Mutation 13 et 14	60,00	10,00	50,00	0,00
Mutation 15 et 16	60,00		60,00	0,00
Mutation 17 et 18	60,00		60,00	0,00
Mutation 19 et plus	60,00		60,00	0,00
Mutation 1ère série mess 301-1000 et fem 101-300	Variable			variable
Mutation 1ère série mess 1-300 et fem 1-100	Variable			variable

NB : pour les mutations 1ère série Mess 1-300 et fem 1-100, la part fédérale est très variable.

Plus de part régionale et de part départementale pour toutes les mutations 1ère série

LICENCES Traditionnelles	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Vétéran – senior – junior	57,00	13,85	21,00	22,15
Cadet – minime – benjamin - poussin	39,00	10,35	15,50	13,15

LICENCES Promotionnelles	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
Vétéran – senior – junior	14,40	4,60	2,40	7,40
Cadet – minime – benjamin - poussin	6,60	2,00	1,10	3,50

DIVERS	Total	part CD	part Ligue	part FFTT
règlements fédéraux		Voir site FFTT Boutique		
feuille de rencontre supplémentaire	0,40	0,10	0,10	0,20

FORMATIONS		Part CD	X	X
Animateur fédéral (6 jours)	139,00	139,00	Par stagiaire	
Initiateur de club (2 jours)	69,00	69,00	Par stagiaire	
Arbitre de club			voir comité pour devis	
Arbitre régional	15,00	15,00	Par stagiaire	
Juge-Arbitre par équipe (JA1)	30,00	30,00	Par stagiaire	

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

SPORTIF

CRITERIUM FEDERAL		Total	part CD	part Ligue	part FFTT
senior - vétéran		37,00	12,00	8,00	17,00
Poussin – benjamin – minime – cadet – junior		22,50	9,00	5,50	8,00

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE		Total	part CD	part Ligue	part FFTT
ÉCHELON NATIONAL					
Nationale 1		465,00			465,00
Nationale 2		420,00			420,00
Nationale 3		380,00			380,00
ÉCHELON RÉGIONAL					
PN AURA		165,00		165,00	
R1		165,00		165,00	
R2		165,00		165,00	
R3		165,00		165,00	
ÉCHELON DÉPARTEMENTAL					
	Pré Régionale	100,00	100,00		
	D1	100,00	100,00		
	D2	100,00	100,00		
	D3	100,00	100,00		
	D4 – Découverte championnat par équipe	50,00	50,00		
	Inter-départemental Féminin (CD69)	80,00	0,00	80,00	
	Départemental Féminin phase 1 et 2	50,00	50,00		
	Demier échelon Départemental phase 2 uniquement	30,00	30,00		

COMPETITIONS DIVERSES		Pour l'échelon		
		dép.	rég.	nat.
Coupe Nationale Vétéran (par équipe)		10,00	20,00	25,00
Finale par classement		10,00	6,00	15,00
Critérium Vétéran		10,00	6,00	25,00
Finale individuelle senior		10,00	6,00	25,00
Finale individuelle jeune		10,00	4,00	0,00
	Master U10	5,00		
	Championnat Envelo'Ping	25,00		
	Open 500	5,00		
	Premier Pas Pongiste	5,00		
	Match'Ping	10,00		

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

CAUTIONS ET PENALITES

CAUTIONS	Montant	
Réclamation par équipe	x	Montant de la caution
Équipe nationale	400,00	Par équipe
Équipe régionale	0,00	
Équipe pré-régional	50,00	Par équipe
Équipe D1	50,00	Par équipe
Équipe D2	50,00	Par équipe
Équipe D3	50,00	Par équipe
Équipe D4	25,00	Par équipe
Équipe féminine	25,00	Par équipe
Péréquation JA Neutre PN/NAT	80,00	Par équipe en PN/NAT par phase
Développement arbitrage départemental	100,00	Par club sauf corpo ou nouveaux clubs ou pas de compét-indiv

PENALITES	Montant	
Absence Assemblée Générale du Comité	15,00	Par voix
Absence finale par catégorie	30,00	24h avant
Absence championnat de France Individuel	30,00	24h avant
Critérium Fédéral : Absence dernier tour	30,00	24h avant
Absence Master U10 / Finale Match Ping / Open 500	5,00	48h avant
Absence obligation JA	50,00	par rencontre
Championnat par équipe 1er forfait	x	Montant de la caution
Championnat par équipe 2ième forfait	x	Montant de la caution
Pénalités diverses championnat	5,00	Par erreur
Feuille non transmise en cas de contrôle	50,00	Délai 48h
Résultats non saisis (limite dimanche 16h)	15,00	Pour chaque rencontre non saisie
Rencontre avancée sans prévenir le Comité	30,00	Samedi 12h
Infraction à la tenue		Avertissement, puis 6€, puis 12€, puis 18€, puis 24€, ...

Tarif fixé par la FFTT ou LAURATT

Tarif en augmentation

Tarif en diminution

Le Comité demande le paiement des factures par virement.

A noter que les clubs organisateurs désignés pour l'organisation des compétitions du Comité de l'Isère reçoivent une indemnité de 7,50 € par table. En cas d'annulation d'une de ces compétitions par le Comité de l'Isère (manque de JA, nombre de joueurs insuffisant etc), et outre les cas de forces majeures indépendants des décisions du Comité (intempéries par exemple), le Comité versera, en fin de saison, la totalité des indemnités de tables au club organisateur.

Nous vous rappelons aussi que l'horaire limite de saisie des résultats du championnat par équipe est à 16 h le dimanche.

Partie 4 : Règlements sportifs

Chapitre I. Charte du tennis de table dans l'Isère

Titre I Le joueur

Article 1 - Le joueur de tennis de table se doit de porter une tenue sportive adéquate, c'est-à-dire : un short ou jupette, un maillot, des chaussures de sport et des chaussettes.

Article 2 - La raquette du joueur de tennis de table se compose d'un bois et de deux faces, une rouge et une noire, avec des revêtements homologués dont le sigle I.T.T.F. est visible. Aucun dépassement de revêtement sur le bois n'est autorisé ni collage sur le lieu de la compétition. Des contrôles de raquette peuvent être effectués sur l'ensemble des compétitions du département par des personnes habilitées.

Article 3 - Les joueurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 4 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- Des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser la balle ou frapper la table avec la raquette ou le pied,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- l'usage de tactiques déloyales et/ou dilatoires telles qu'envoyer volontairement la balle en dehors de l'aire de jeu
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre II Le conseiller

Article 1 - Le conseiller, licencié à la F.F.T.T., peut accéder aux allées autorisées (sous le contrôle de l'organisateur de la compétition), derrière ou à côté des plateaux de jeu.

Article 2 - Les conseillers doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Ils doivent s'abstenir de tout acte susceptible de jeter un discrédit sur la discipline.

Article 3 - Peuvent être sanctionnés, par exemple :

- des dégâts volontaires à l'équipement, tel que briser une séparation ou une chaise,
- des cris excessifs ou un langage inconvenant,
- le non-respect des officiels,
- ou le non-respect persistant de la réglementation sur les conseils aux joueurs.

Titre III L'arbitre

Article 1 - L'arbitre de tennis de table est responsable du bon déroulement de la partie, il n'est plus joueur, il devient neutre et impartial. Il est responsable de la continuité du jeu. Il doit veiller au comportement des deux adversaires, un mauvais comportement est sanctionné par :

- 1ère infraction : carton jaune et avertissement,
- 2ème infraction : carton jaune + rouge et 1 point de pénalité,
- 3ème infraction : carton jaune + rouge et 2 points de pénalité.

Titre IV Le juge-arbitre

Article 1 - Le Juge Arbitre de Tennis de Table est responsable dans la salle du bon déroulement de l'épreuve. Il peut sanctionner un mauvais comportement.

Article 2 - En tout état de cause, tout joueur se doit de connaître les règles du jeu, nous ne pouvons que vous inciter à les consulter auprès de vos dirigeants ou sur le site de la FFTT. Le juge-arbitre peut à tout moment prendre une décision sportive de sanction si le comportement du joueur ou conseiller le justifie.

Titre V La licence

Article 1 - Pour participer ou conseiller dans toutes les compétitions officielles, le joueur et le conseiller doivent justifier de leur licenciation avec la mention certificat médical (pour le joueur) présenté et leur identité.

Pour effectuer ces justifications le joueur peut :

- Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « certificat médical présenté » et justifier son identité
- Fournir son attestation par « espace mon club » avec la mention « ni entraînement ni compétition » et fournir un certificat médical de moins d'un an avec la mention « pratique du tennis de table en compétition » ou « pratique du sport en compétition » et justifier son identité

Dans tous les autres cas il n'est pas autorisé à jouer.

Article 2 - Un joueur peut prouver l'exactitude de sa licenciation ainsi que sa situation vis-à-vis du certificat médical le jour de la compétition à l'aide du site internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence> ou sur l'application FFTT (avec un ordinateur ou un smartphone).

Article 3 - Les demandes de licence doivent impérativement être effectuées avant la compétition.

Article 4 - Catégories d'âge de la saison **2020-2021**

Vétéran 5	Né en 1940 et avant	+ 80 ans
Vétéran 4	Né de 1941 à 1950	+70 ans
Vétéran 3	Né de 1951 à 1960	+60 ans
Vétéran 2	Né de 1961 à 1970	+50 ans
Vétéran 1	Né de 1971 à 1980	+40 ans
Senior	Né de 1981 à 2002	+18 ans
Junior 3	Né en 2003	-18 ans
Junior 2	Né en 2004	-17 ans
Junior 1	Né en 2005	-16 ans
Cadet 2	Né en 2006	-15 ans
Cadet 1	Né en 2007	-14 ans
Minime 2	Né en 2008	-13 ans
Minime 1	Né en 2009	-12 ans
Benjamin 2	Né en 2010	-11 ans
Benjamin 1	Né en 2011	-10 ans
Poussin	Né en 2011 et après	-9 ans

Chapitre II. Championnat par équipes

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Le club recevant
Date	Voir calendrier
Délégué	Cyril RIVIER
Mise en poule	Serpent aménagé
Mise en tableau	NEANT

Titre I Généralités

Article 1 - Déroulement

Toutes les divisions du championnat par équipes se dérouleront en 2 phases.

Le calendrier pour chaque phase sera un calendrier « Aller ».

A la fin de chaque phase il y aura, **à minima**, une montée par poule, sauf en PR (pré-régionale) où le nombre de montant est dépendant d'un quota régional communiqué en début de saison. Les montées sont détaillées dans l'article **14** du présent chapitre.

Le nombre de descentes sera fonction des descentes de régionale (voir le détail dans l'article **15** du présent chapitre).

Le système du « serpent intégral » déterminera la place de chaque équipe dans les poules de PR (pré-régionale), D1 et D2. Cependant, on s'efforcera, dans la mesure du possible, de satisfaire les demandes concernant les numéros d'équipe dans la poule en aménageant le serpent. En D3 et D4 : poules géographiques (dans la mesure du possible).

Un club peut inscrire une ou plusieurs équipes supplémentaires pour la 2ème phase en D4 uniquement ; à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe pendant la 1ère phase (chapitre VI, article II.602 - des règlements sportifs de la fédération).

Article 2 - Formule féminine – Championnat interdépartemental

Ce championnat est géré par le Comité du Rhône. C'est donc le règlement du Rhône qui s'applique.

Article 3 - Formule féminine – Championnat départemental

1 - Ce championnat est ouvert aux **licenciées traditionnelles**. Il est totalement déconnecté du championnat messieurs. Une féminine peut jouer le même tour dans une équipe masculine et féminine sans risque de brûlage.

2- Sont autorisées à jouer ce championnat toutes les **catégories féminines sauf les poussines**.

3 – Les clubs peuvent engager plusieurs équipes. Les ententes d'équipes 1, les ententes d'équipes 2, les ententes d'équipes 3 sont autorisées. **Les ententes d'équipes** sont vivement conseillées pour permettre aux filles isolées ou peu nombreuses de pouvoir participer.

4- Les équipes sont composées de **2 joueuses**. Formule coupe Davis : **2 simples x 2 + 1 double = 5 parties**

5- Les inscriptions sont à prendre **avant le 18 septembre 2020** pour un premier plateau le **26/27 septembre 2020**.

6- Les rencontres peuvent se dérouler au choix le **vendredi soir, samedi après-midi, dimanche matin, dimanche après-midi sous forme de plateau.**

Les dates des plateaux seront diffusées aux clubs en septembre en fonction des équipes inscrites.

7- Les plateaux regrouperont dans la mesure du possible 4 équipes.

Durée du plateau : 2 rencontres le même jour = 3h30 à 4h.

9- Le club qui accueille le plateau devra saisir les résultats et le cas échéant envoyer les feuilles de rencontres au comité dans les mêmes conditions que pour le championnat messieurs.

10- Un classement sera établi après chaque tour et envoyé aux clubs.

11- La meilleure équipe à l'issue de la 1^{ère} phase montera en interdépartementale (il faudra une 3^è joueuse). La montée peut être refusée.

A l'issue du championnat de phase 2, le titre de championne de l'Isère sera délivré.

12- Les résultats des joueuses (performances et contre-performances) doivent être saisis dans « Espace MonClub » et compteront pour les points classement. Utilisation de GIRPE conseillée.

Article 4 - Formule masculine

PR (pré-régionale), D1, D2, D3 : formule du **I.203.3.1** des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 4 joueurs, placement libre des joueurs.

Équipe de 4 joueurs en un groupe unique : Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur 2 tables.

L'ordre des parties est : AW-BX-CY-DZ-AX-BW-DY-CZ-double1-double2- AY-CW-DX-BZ

PR : 3 poules de 8 équipes,

D1 : 4 poules de 8 équipes,

D2 : 4 poules de 8 équipes,

D3 : 4 poules de 8 équipes.

D4 : formule du **I.203.2.1** des règlements sportifs de la fédération, soit des équipes de 3 joueurs, le nombre de poules sera fonction du nombre d'équipes engagées. Le but est de permettre une compétition offrant le maximum de rencontres possible.

Équipe de 3 joueurs en un groupe unique :

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A,B,C.

Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y.

La rencontre se dispute sur 1 table.

L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX-double-AZ-CY-BZ-CX-AY

Article 5 - Journée des titres : en fin de saison chaque équipe terminant première de sa poule disputera le titre de championne de l'Isère de sa division.

PR féminine : Non défini à ce jour.

Toutes divisions messieurs : Les premiers sont placés, par tirage au sort, dans un tableau à élimination directe.

Une équipe déclarée forfait lors de la compétition pour attribution des titres sera privée de montée (**II.709.5 des règlements sportifs de la fédération**).

Article 6 - Barrages

Il n'y aura pas de rencontres de barrage en fin de 1ère phase.

Les équipes seront départagées suivant les modalités du chapitre II.109 des règlements sportifs de la fédération.

En 2^{ème} phase tous les seconds de chaque division D1, D2, D3, D4 disputent un barrage d'accession pour l'échelon supérieur. Les équipes seront placées par tirage au sort dans un tableau à élimination directe. Les joueurs et joueuses pourront participer aux barrages dans une équipe (masculine ou féminine) à condition qu'ils aient participé au cours de la phase à au moins deux journées de championnat dans cette équipe. Un maximum de deux joueurs ou joueuses n'ayant pas deux participations dans cette équipe au cours de la phase pourront intégrer ces barrages à condition que leur classement soit inférieur ou égal au classement du 2ème joueur présent

Article 7 - Le nombre de places disponibles pour la montée lors des barrages

PR => R3 : 1 place disponible

D1 => PR : 2 places disponibles

D2 => D1 : 2 places disponibles

D3 => D2 : 2 places disponibles

D4 => D3 : suivant nombre de poules engagées :

Nb de poules	Montées par barrage
2 à 3	1
4 à 5	2
6 à 7	3

Article 8 - Horaire des rencontres

L'horaire des rencontres est fixé à 15h30. La salle doit être ouverte et les tables, ainsi que les balles de compétition, doivent être disponibles pour l'échauffement au moins 30 minutes avant l'heure fixée. Le scratch est fixé à 15h30 pour l'équipe qui reçoit et à 16h00 pour l'équipe visiteuse sauf si celle-ci a prévenu de son retard au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre dans ce cas le scratch est à 16h30.

Une équipe est considérée comme présente si au moins un de ses joueurs est présent.

Article 9 - Rencontre avancée : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu avec accord des deux clubs. Toute rencontre avancée doit être validée par le Comité de l'Isère.

Article 10 - Changement de salle : une demande devra être formulée via l'espace Monclub au moins 24 H avant le jour prévu. Tout changement de salle doit être validé par le Comité de l'Isère.

Article 11 - Réserves : les réserves doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux. La signature indique la connaissance des réserves, et non leur acceptation.

Article 12 - Réclamations

Les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de rencontre dans les formes prescrites par les règlements fédéraux.

Celles-ci devront être confirmées et accompagnées d'un chèque de caution de réclamation du montant fixé dans les tarifs, à l'ordre du Comité de l'Isère dans un délai de 72 H par courrier urgent (cachet de la poste faisant foi).

La caution sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera acquise au Comité de l'Isère.

Cela concerne des faits qui sont estimés mal tranchés par le juge arbitre.

La signature indique la connaissance de la ou des réclamations et non leur acceptation.

Article 13 - Forfait : **(II.709 des règlements sportifs de la fédération)**

Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par 14/0 en PR, D1 D2 et D3 messieurs, 10/0 en PR féminine et D4 messieurs, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et 11/0 dans chaque manche.

L'équipe déclarant forfait verra sa caution d'équipe confisquée.

Une équipe forfait à la 14ème journée sera rétrogradée de façon à ne pouvoir évoluer au même niveau durant les deux phases suivantes.

Article 14 - Résultats :

Pour les équipes incomplètes

- Dans toutes les divisions, les joueurs d'une équipe incomplète doivent disputer leurs parties.
- En PR, D1, D2 et D3 une équipe incomplète aura la rencontre perdue quel que soit le résultat des parties (sauf exception décrite dans l'article 6 titre II). Dans le cas où les 2 équipes seraient incomplètes, les 2 équipes auront la rencontre perdue.

Décompte des points parties, pour chaque partie d'une rencontre cinq cas peuvent se présenter :

- un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son équipe marque 1 point
- une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les deux équipes marquent 0 point,
- une partie n'est pas disputée pour cause d'absence d'un des 2 adversaires : l'équipe fautive marque 0 point,
- un joueur abandonne au cours d'une partie : son équipe marque 0 point ; Attention : un joueur qui abandonne quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie ne peut plus participer aux parties restantes.
- un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son équipe 0 point.

Le décompte pour les points rencontres attribués par la CSD aux équipes à l'issue de chaque rencontre est le suivant :

- une victoire 3 points,
- un résultat nul 2 points,
- une défaite 1 point,
- une défaite par forfait ou pénalité 1 ou 0 point selon la décision de la CSD.

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre. Si deux équipes ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre :

- le quotient des points-partie gagnés par ceux perdus sur l'ensemble des rencontres sera utilisé pour départager ces équipes (goal average général). Ensuite, pour celles qui resteraient encore à égalité,
- le quotient des manches gagnées par les manches perdues pour les équipes entre elles. - Ensuite, pour celles qui resteraient encore à égalité,
- le quotient des points gagnés par ceux perdus pour équipes entre elles.

Pour plus de précision se reporter à l'article I.202.2 des règlements fédéraux.

Titre II Obligations et diverses dispositions

Article 1 - Transmission des résultats (sauf saisie sur GIRPE avec remontée des résultats)

L'équipe qui reçoit doit envoyer le premier exemplaire de la feuille de rencontre dans les cas suivants :

- Forfait ou exempté
- Réserve sur la feuille de rencontre
- Réclamation sur la feuille de rencontre
- Cartons
- Rapport de juge-arbitre
- Demande de la commission sportive

Cet envoi se fait par courrier urgent (le cachet de la poste faisant foi) au plus tard le lundi suivant la journée de championnat à l'adresse suivante :

Comité de l'Isère de Tennis de Table
Campus de la Brunerie
Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage
180 Boulevard de Charavines
38 500 Voiron

Un envoi par courriel est toléré à contact@ttisere.com

Le deuxième exemplaire sera remis à l'équipe visiteuse, le troisième conservé par l'équipe qui reçoit.

L'équipe bénéficiant d'un forfait ou étant exempté est chargée de transmettre la feuille de rencontre **comportant la composition de ses joueurs qui auraient dû participer.**

Dans les autres cas, l'envoi de la feuille n'est pas à réaliser mais le club recevant se doit de conserver l'original de la feuille signée et doit être en capacité de la fournir sous 48 heures au Comité en cas de demande. La conservation doit être réalisée jusqu'à la date de début d'une nouvelle phase.

Article 2 - Saisie des résultats

L'équipe qui reçoit devra également saisir les résultats et le détail de la feuille de rencontre avant le dimanche 16h00. Pour saisir les résultats et le score il est nécessaire d'utiliser l'espace MonClub.

En cas de dysfonctionnement du site fédéral, les résultats devront être transmis par courriel au Comité : contact@ttisere.com

Le récapitulatif ITT Infos sera élaboré et envoyé par email dès le lundi d'après ces résultats. Les retardataires se verront appliquer une pénalité financière.

Article 3 - Brûlage (article II.112 des règlements sportifs de la fédération)

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (équipe 1, 2, 3...). La numérotation est faite par la Commission compétiteur départementale. Les équipes sont renumérotées en 2^{ème} phase pour simplifier les problèmes de brûlages.

Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou à ces équipes (exemple : un joueur a participé à 2 rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en 4).

Le brûlage sera remis à zéro à la fin de chaque phase.

Il n'y a pas de brûlage entre équipes de D 4, ni entre championnat féminin et masculin.

Au titre d'une même journée une féminine peut participer au championnat féminin et au championnat masculin. De même au titre d'une même journée un jeune peut participer au championnat jeunes et au championnat féminin (si c'est une féminine) ou masculin.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^e journée d'une phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de cette phase dans une équipe de numéro inférieur.

Cette règle s'applique donc pour la phase 1 et pour la phase 2.

Article 4 - Non-Participation à un tour de championnat

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte à une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre suivant les conditions définies dans les articles du présent chapitre.

Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Article 5 - Participation des féminines au championnat masculin

Pas de restriction.

Article 6 - Composition de l'équipe - Joker

En PR/D1/D2/D3 les équipes incomplètes sont interdites sauf la dérogation suivante :

Un **CLUB** est autorisé **UNE SEULE FOIS par phase**, à présenter une équipe incomplète à **3 joueurs** sans être pénalisée par un 14-0, mais en comptant le score réel (avec 0 pt pour les parties du joueur manquant).

En D4 un joueur absent uniquement est toléré.

Article 7 - Nombre de joueurs mutés (II.111 des règlements sportifs de la fédération)

Un seul joueur muté par équipe est autorisé en première phase dans toutes les divisions départementales. En seconde phase, 2 joueurs mutés sont acceptés (mutation avant le 1^{er} juillet 2020) pour les équipes de PR, D1, D2 et D3. En D4 un seul joueur muté dans les 2 phases.

Nouveaux clubs (affiliation première année hors fusion)

Pas de restriction de mutés

Les joueurs en mutation exceptionnelle à partir du 1^{er} juillet 2020, sont considérés mutés pendant un an, de date à date.

Article 8 - Nombre de joueurs étrangers : 1 joueur étranger au maximum par équipe

Article 9 - Tenue de la feuille de rencontre

Les rencontres doivent être dirigées par un JA1 en activité dans toutes les divisions départementales. Des pénalités financières seront appliquées pour défaut de JA1 en PR et en D1 (voir chapitre arbitrage et juge arbitrage).

La direction d'une rencontre par un JA1 entraîne obligatoirement sa responsabilité (priorité donnée au JA1 de l'équipe receveuse) dans le déroulement de la rencontre et sa signature sur la feuille de rencontre.

En cas d'absence d'un JA1 dans l'équipe receveuse, un JA1 de l'équipe se déplaçant peut officier.

En cas d'absence de JA1 dans chacune des deux équipes, le club recevant est responsable de la rédaction complète de la feuille de rencontre ou de la saisie sous le logiciel GIRPE.

Chaque joueur doit prouver sa licenciation, la présence de son certificat médical et le cas échéant de son identité au juge arbitre ou à défaut au rédacteur de la feuille de rencontre.

A défaut, les joueurs ne sont pas autorisés à jouer.

L'utilisation de GIRPE est conseillée.

Article 10 - Responsabilité des capitaines

Il doit signaler dans les réserves toutes anomalies.

Si par négligence ou complaisance il ne le faisait pas, il pourrait s'exposer à des décisions sportives et pénalité financière pour son équipe. Les bonnes relations entre clubs et entre équipes n'excluent pas un minimum de rigueur dans le déroulement de nos compétitions officielles.

Article 11 - Ordre des rencontres sur 14 journées, 1^{ère} et 2^{ème} phase

1ere Journée	1 reçoit 8	2 reçoit 7	3 reçoit 6	4 reçoit 5
2eme Journée	7 reçoit 1	6 reçoit 2	5 reçoit 3	8 reçoit 4
3eme Journée	1 reçoit 6	2 reçoit 5	3 reçoit 4	8 reçoit 7
4eme Journée	5 reçoit 1	4 reçoit 2	3 reçoit 8	6 reçoit 7
5eme Journée	1 reçoit 4	2 reçoit 3	7 reçoit 5	8 reçoit 6
6eme Journée	3 reçoit 1	2 reçoit 8	4 reçoit 7	5 reçoit 6
7eme Journée	1 reçoit 2	7 reçoit 3	6 reçoit 4	8 reçoit 5

Article 12 - Numérotation des journées sur SPID – Phase 1

N° journée	N° tour SPID	PRO A et B Messieurs	PRO Dames	Nationales	Régionales	Départementales
1	1	Exempt	Exempt	19 sep 2020	19 sep 2020	19 sep 2020
2	2	Exempt	Exempt	3 oct 2020	3 oct 2020	3 oct 2020
3	3	Exempt	Exempt	17 oct 2020	17 oct 2020	17 oct 2020
4	4	20 oct 2020	13 oct 2020	7 nov 2020	7 nov 2020	7 nov 2020
5	5	27 oct 2020	20 oct 2020	14 nov 2020	14 nov 2020	14 nov 2020
6	6	A : 27 nov 2020 B : 15 nov 2020	03 nov 2020	28 nov 2020	28 nov 2020	28 nov 2020
7	7	A : 01 déc 2020 B : 24 nov 2020	15 nov 2020	12 déc 2020	12 déc 2020	12 déc 2020
	8	13 déc 2020	Exempt	Exempt	Exempt	Exempt
	9	20 déc 2020	15 déc 2020	Exempt	Exempt	Exempt
	10	22 déc 2020	20 déc 2020	Exempt	Exempt	Exempt
	11	10 jan 2021	17 jan 2021	Exempt	Exempt	Exempt
	12	26 jan 2021	24 jan 2021	Exempt	Exempt	Exempt
Remise à zéro du brûlage						

Article 13 - Numérotation des journées sur SPID – Phase 2

N° journée	N° tour SPID	PRO A et B Messieurs	PRO Dames	Nationales	Régionales	Départementales
Remise à zéro du brûlage						
1	13	Dates non connues		23 jan 2021	23 jan 2021	23 jan 2021
2	14	Dates non connues		6 fév 2021	6 fév 2021	6 fév 2021
3	15	Dates non connues		13 mar 2021	13 mar 2021	13 mar 2021
4	16	Dates non connues		27 mar 2021	27 mar 2021	27 mar 2021
5	17	Dates non connues		10 avr 2021	10 avr 2021	10 avr 2021
6	18	Dates non connues		17 avr 2021	24 avr 2021	24 avr 2021
7	19	Dates non connues		8 mai 2021	8 mai 2021	8 mai 2021
	20	Dates non connues		4 juin 2021	Exempt	Exempt
	21	Dates non connues	5 juin 2021 – Titres et barrages			
	22	Dates non connues	6 juin 2021 – Titres et barrages			
	23	Dates non connues	6 juin 2021 – Titres et barrages			
	24	Dates non connues				
	25	Dates non connues				

Article 14 - Montées

Cela se fait selon les critères du niveau supérieur c'est à dire régional.

Montées 1^{ère} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale ainsi que le meilleur second soit 4* équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D1 montent en PR soit 6 équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D2 montent en D1 soit 6 équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D3 montent en D2 soit 7 équipes,

Les 1ers et les 2 meilleurs 2ème de D4 montent en D3 soit 6 équipes (si 4 poules de D4).

(* : Quota défini par la commission sportive régionale lié au nombre de licenciés)

Montées 2^{ème} phase :

Les 1ers de PR montent en Régionale soit 3 équipes,

Les 1ers de D1 montent en PR soit 4 équipes,

Les 1ers de D2 montent en D1 soit 4 équipes,

Les 1ers de D3 montent en D2 soit 4 équipes,

Les 1ers de D4 montent en D3 soit 4 équipes (si 4 poules de D4).

Des montées supplémentaires sont attribuées par des barrages supplémentaires entre les deuxièmes de chaque division (cf. barrages).

Article 15 - Descentes

Descentes en générale pour chaque phase :

Descentes de Régionale	Descentes PR en D1	Descentes D1 en D2	Descentes D2 en D3	Descentes D3 en D4 ** Si 4 poules D4 **
0	3	3	3	3
1	4	4	4	4
2	5	5	5	5
3	6	6	6	6
4	7	7	7	7
5	8	8	8	8
6	9	9	9	9
N	N+3	N+3	N+3	N+3 si 4 poules

Nombre de descendants de D3 en D4 en fonction du nombre de poule de D4.

Descentes de Régionale	4 Poules de D4	5 Poules de D4	6 Poules de D4	7 Poules de D4
	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2	Phase 1 & 2
0	3	4	6	7
1	4	5	7	8
2	5	6	8	9
3	6	7	9	10
4	7	8	10	11
5	8	9	11	12
6	9	10	12	13
N	N+3	N+4	N+6	N+7

Chapitre III. Critérium fédéral

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Suivant convocation
Dates	Voir calendrier
Délégué	Jean-Marc DUMANT pour le CF masculin – Alain BOURDARIAT pour le CF féminin
Liste de qualification	Inscription sur SPID
Liste de compétition	En fonction du résultat du tour précédent, des points CF du classement licence
Mise en poule	serpent aménagé
Mise en tableau	TED OK-KO tirage au sort suivant formule D1 des règlements fédéraux.

REGLEMENT MASCULIN

Titre I Généralités

Article 1 - Conditions de participation

Le Critérium fédéral est réservé aux joueurs licenciés à la FFTT qui doivent prouver leur licenciation « traditionnelle » et la possession d'un certificat médical en cours de validité. Les joueurs peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

Article 2 - Inscription :

2.1 Pour les joueurs évoluant en National ou Régional respecter les dates d'inscription fixées par l'échelon fédéral et régional.

2.2 Pour les joueurs évoluant en départemental les inscriptions, (ou réinscriptions) sont possibles à chaque tour. Elles sont closes 9 jours avant le WE de la compétition, donc prisent en compte jusqu'au mercredi à minuit de la semaine précédente

2.3 Les inscriptions se font uniquement par Internet sous l'espace « Mon club » en direct par les responsables de club. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer.

Attention si vous souhaitez annuler une inscription, il est impératif de prévenir le Comité par email à contact@ttisere.com et ne surtout pas annuler l'inscription dans l'espace Monclub. Sinon ces inscrits seront tout de même pris en compte et facturés aux clubs (facturation automatique).

2.4 Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par mail sur contact@ttisere.com. et **feront foi en cas de litiges** (absence ou oubli sur la liste par exemple).

Article 3 - Qualification

3.1 Qualification des joueurs dans les différentes divisions départementales:

Pour chaque catégories (de seniors à benjamins).

3.1.1 Pour le premier TOUR :

Les joueurs sont qualifiés suivant leurs **points CF** de la saison précédente. Ce qui donne leur **RANG CF**. Les poules seront réalisées sur les points licence (**Article III 302 des règlements fédéraux**)

Les nouveaux inscrits (qui n'ont pas de points CF) prennent tous comme classement CF celui du dernier joueur ayant participé au tour précédent plus la moyenne du nombre de nouveaux inscrits.

Ensuite tous les joueurs sont classés suivant leurs **points licence**. Ce qui donne leur RANG Licence.

En cas d'égalité de points licences le classement CF est pris en compte, s'il y a toujours égalité les joueurs prennent le même numéro d'ordre licence.

Après la détermination de ces deux classements (CF & Points Licence) une **Note Combinée** est calculée pour chaque joueur suivant le mode de calcul suivant :

Note Combinée = [(Rang CF multiplié par 1,25 + Rang licence)] / 2

Les joueurs sont alors **classés** suivant cette note combinée qui leur donne leur **numéro d'ordre**.

Ils sont ensuite répartis dans les différentes divisions suivant ce **numéro d'ordre**.

En cas d'égalité avantage au joueur ayant le meilleur classement CF, si l'égalité persiste avantage au meilleur classement licence, si l'égalité persiste tirage au sort.

Pour les catégories Minimes et Benjamins en cas d'égalité c'est le CTD qui réalise un tirage au sort 'dirigé' en fonction de critères sportifs qu'il sera seul à appliquer.

Restrictions :

Pour chaque division le premier de chaque groupe lors de la dernière journée de la saison précédente est obligatoirement qualifié en division supérieure pour le 1° tour de la saison suivante, si il ne change pas de catégorie.

En seniors :

Les joueurs classés 1700 points et plus intègrent d'office la D1 même si leur classement combiné ne le leur permet pas ;

Les joueurs classés 1400 points jusqu'à 1699 sont placés au moins en D2 même si leur classement combiné ne le leur permet pas.

Les joueurs classés 1100 points jusqu'à 1399 sont placés au moins en D3 même si leur classement combiné ne le leur permet pas.

3.1.2 Pour tous les tours suivants :

Les joueurs sont classés en fonction des résultats du tour précédent, cela donne leur **rang CF**.

Les joueurs excusés dans les délais prennent la dernière place de la division dans laquelle ils étaient qualifiés, ils sont départagés entre eux en fonction de leur place de qualification du tour précédent.

S'il y a de nouveaux inscrits (avec ou sans points CF) ils sont mis en fin de liste et prennent tous comme classement CF celui du dernier joueur ayant participé au tour précédent plus la moyenne du nombre de nouveaux inscrits

Les joueurs WO (ou non excusés dans les délais) au tour précédent qui se réinscrivent sont placés en fin de liste (après les nouveaux inscrits). Ils prennent tous comme **rang CF** le nombre de joueurs qui les précèdent + 1.

Ils ne sont pas considérés comme 1er descendant dans cette nouvelle division. Ils sont considérés comme de nouveaux inscrits mais ne pourront intégrer qu'une division au moins inférieure à 2 divisions de celle où ils ont fait WO (ex WO en D1, ne peut intégrer au mieux que la D3).

REPECHAGE DES EXCUSES OU DES NOUVEAUX INSCRITS.

Les nouveaux inscrits, ou les joueurs excusés dans les délais avec un classement licence > 550 pourront être intégrés dans les différentes divisions suivant la règle ci-dessous :

Trois nouveaux inscrits (ou excusés) au maximum peuvent être intégrés par tableau de 13 à 19 joueurs; deux si tableau de 7 à 12 et un si tableau de 3 à 6 joueurs.

Mode opératoire :

- a) Les joueurs sont classés suivant les résultats du tour précédent (rang CF).
- b) Ils sont divisés par groupe de 16 (ou moins si nombre de joueurs insuffisant).
- c) Une note combinée est déterminée pour chaque joueur comme pour le premier tour. Tous les joueurs se voient attribuer **un numéro d'ordre** suivant leur note combinée.

Ce **numéro d'ordre** permettra de repêcher ou non des excusés ou de nouveaux inscrits.

- d) Les montants de chaque division du tour précédent sont placés en fin de division (ce qui définit le 1° non descendant avant la procédure de repêchage)

- e) Le **numéro d'ordre** des excusés ou nouveaux inscrits est alors analysé :
On regarde parmi les excusés ou nouveaux inscrits (dans l'ordre du RANG CF) s'il y en a avec un **numéro d'ordre** inférieur ou égal à 16 qui pourraient être intégrés en D1.

S'ils sont plusieurs on commence par celui qui a le meilleur **numéro d'ordre**

On regarde ; à condition que les joueurs placés devant lui en D2 aient un **numéro d'ordre supérieur** ; si le premier non descendant de D1 a un **numéro d'ordre supérieur**. Si c'est le cas le nouvel inscrit (ou excusé) prend la place du premier non descendant, qui devient descendant et se retrouve 1er de D2.

On recommence avec les deux suivants nouveaux inscrits (ou excusés), suivant leur **numéro d'ordre** avec les mêmes critères de qualification que ci-dessus.

Ensuite on continue avec les mêmes critères pour les nouveaux inscrits (ou excusés) qui ont un numéro d'ordre inférieur ou égal à 32 afin de vérifier s'ils peuvent être repêchés en D2.

Ensuite on continue avec les mêmes critères pour les nouveaux inscrits (ou excusés) qui ont un numéro d'ordre inférieur ou égal à 48 afin de vérifier s'ils peuvent être repêchés en D3 et ainsi de suite jusqu'à la dernière division..

Les nouveaux inscrits (ou excusés) restants sont placés suivant leur **numéro de rang CF** et départagés entre eux suivant leur **numéro d'ordre**.

3.2 La liste des inscrits sera diffusée sur le site au plus tard le lundi de la semaine de la compétition, cela pour vérification par les clubs. **En cas d'oubli ou d'erreur la responsabilité des clubs sera engagée.**

3.3 La liste définitive PAR TABLEAUX sera diffusée au juge-arbitre et sur le site le jeudi précédent la compétition, aucune inscription sur place n'est possible même en cas de tableau incomplet.

Article 4 - Placement des joueurs dans les poules

Les joueurs qualifiés pour une division sont placés dans les poules en tenant compte de l'ordre des qualifiés dans la division, sauf pour le 1° TOUR où les joueurs qualifiés comme indiqués à l'article 3 sont placés dans les poules suivant leur classement licence tout en évitant 2 joueurs du même club dans la même poule.

Article 5 - Déroulement des parties

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des cinq manches.

Article 6 - Matériel et tenue

- Les balles agréées seront fournies par les compétiteurs. En cas de non accord des joueurs sur la balle à utiliser, un tirage au sort sera effectué par l'arbitre (à défaut le juge-arbitre).
- La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

Article 7 - Catégories

Les catégories seniors à benjamins seront en compétition, soit uniquement les tableaux suivant :

- 18 ans, et plus
- moins de 18 ans,
- moins de 15 ans,
- moins de 13 ans,
- moins de 11 ans.

Article 8 - Arbitrage

Les joueurs doivent se faire pointer à la table du Juge-Arbitre dès leur arrivée dans la salle. Après leur dernière partie, les joueurs doivent impérativement rester à disposition du Juge-Arbitre pour arbitrer une partie (quel que soit la catégorie) avant de pouvoir partir.

Le non-respect de cette règle entraîne les sanctions suivantes :

- 1ère infraction : rétrogradation à la dernière place de la division et descente automatique.
- 2ème infraction : exclusion du critérium fédéral pour la saison en cours.

Article 9 - Retard

Voir règlement fédéral (III 110)

Article 10 - Abandon

Voir règlement fédéral (III.109)

Article 11 – Absence justifiée et maintien dans la division :

Tout joueur qui ne peut participer à un tour du CF suite à un des cas énoncés ci-dessous sera maintenu dans la division pour laquelle il était qualifié (il gardera le même rang) s'il produit un justificatif la semaine qui précède la compétition :

- Convocation pour officier comme arbitre ou JA au titre de la FFTT ou ligue ou CD38
- Sélection par la FFTT, Ligue, ou handisport ou sport adapté
- Voyage scolaire

Titre II Déroulement sportif

Article 1 - Nombre de tours et décompte des points

Le Critérium se déroule en quatre tours dans toutes les catégories.

A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue ; ces points servent à qualifier les meilleurs pour le championnat de France seniors et jeunes, ils servent aussi à qualifier les joueurs pour le 1° tour de la saison suivante.

Pour plus d'informations, se référer aux règlements fédéraux

Article 2 - Dans toutes les catégories

2.1 Règle générale : A l'issue des poules les 1° sont directement placés dans le tableau OK, les 2° et 3° disputent un barrage et le vainqueur intègre le tableau OK et le perdant le tableau KO. Les 4° intègrent le tableau KO.

Lorsqu'il y a une poule de 5 (et d'autres poules de 4) avec tableau final, le 5° ne participe pas au tableau final il est classé dernier. *(s'il y a plusieurs poules un barrage entre les 5° peut être organisé à la discrétion du JA)*

Lorsqu'il y a une poule de 6, il n'y a jamais de tableau final, c'est le classement de la poule qui est pris en compte.

2.2 - Pour le tableau des plus de 18 ans:

Chaque groupe de 16 joueurs constitue une division.

4 poules de quatre suivies d'un tableau de 16 OK KO classement Intégral

Pour la dernière division

Suivant le nombre de joueurs inscrits application de la règle suivante pour le placement des joueurs :

1 à 3 : Les intégrer à la division supérieure dans des poules de 5 (les 5° de poule ne disputent pas

le tableau final et prennent la dernière place dans le classement)

4 à 5 : créer 1 poule avec classement intégral sans tableau ensuite.

6 à 10 : 2 Poules de 3,4 ou 5 joueurs puis un tableau classement intégral de 8 joueurs **maxi**.

11 : créer 1 poule de 5 et une de 6 avec classement intégral sans tableau ensuite **avec parties de classement ensuite**

12 à 16 : 4 poules de 3 ou 4 ou 5 joueurs puis tableau classement intégral de 16 joueurs maxi.

2.3 Pour les autres catégories (les jeunes) idem que 2.2 en limitant le classement intégral pour les places 1 à 4 coté OK et 9 à 10 côté KO. *(Si les joueurs le souhaitent et avec l'accord du JA d'autres parties de classement peuvent être organisées)*

Titre III Montées en divisions supérieures

Article 1 - Chaque tour est qualificatif pour le tour suivant.

Article 2 - Montées en régionale

2.1 - Pour le tour 1 messieurs, le premier du tour 4 de D1 de l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional s'il reste dans la même catégorie d'âge.

2.2 - Pour les autres tours messieurs, un quota de montants est fixé par l'échelon supérieur ; la ligue, en fonction des inscrits de chaque Comité.

Article 3 - Montées entre divisions départementales

3.1 –

3.1.1 Pour Chaque groupe :

De 3 à 6 joueurs : un montant

De 7 à 12 joueurs : deux montants

De 13 à 19 joueurs : trois montants

Titre IV Les forfaits

Article 1 - Forfaits excusés

1.1 - Un joueur ne sera excusé, que si le Comité est prévenu de son absence par courrier électronique reçu au plus tard le vendredi précédant la compétition jusqu'à 12h00 (heure du courriel faisant foi).

1.2 - La seule adresse valide pour les envois de courriels est celle du Comité, **contact@ttisere.com**.

1.3 - Passé ce délai, tout forfait ne sera considéré excusé que dûment justifié avec documents fournis sous 48 heures (certificat médical ou autre).

1.4 - Tout courrier papier ne comportant pas la mention « Tennis de table - Campus de la Brunerie - Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage - 180 Boulevard de Charavines - 38 500 Voiron» sur l'enveloppe sera nul et non avenu.

1.5 - En conséquence d'un forfait excusé sur la compétition, le joueur forfait aura comme classement CF la dernière place de sa division pour le tour suivant.

Article 2 - Forfaits non excusés

2.1 - un joueur ne prévenant pas de son absence sera exclu et s'il veut réintégrer la compétition il pourra demander à son club de le réinscrire à la compétition pour les tours restants, en s'acquittant financièrement d'une nouvelle inscription. Il sera considéré comme un nouvel inscrit sans points CF.

2.2 - Les points de la compétition antérieurs à l'exclusion seront annulés.

2.3 - Pour le dernier tour :

2.3.1 Une pénalité financière sera appliquée selon les modalités prévues au niveau financier.

2-3-2 Si le joueur s'engage à cette compétition l'année suivante il descendra de deux divisions par rapport à la division à laquelle il a droit avec ses points (Coefficient) sur la compétition.

REGLEMENT FÉMININ

Niveau inter départemental regroupant les comités 38 - 73 - 74 :

- Cette compétition est ouverte aux filles ayant une licence traditionnelle. Toutefois, une fille ayant une licence promotionnelle validée médicalement peut participer mais sa licence basculera en traditionnelle.

- Ce niveau réunira toutes les joueuses de toutes les catégories mélangées dans une seule et même salle. Les poussines ne peuvent pas rencontrer des juniors ou seniors.

- La formule de compétition sera composée dans un premier temps par des poules qui déboucheront sur un tableau avec classement intégral.

- La liste du 1^{er} tour sera établie dans l'ordre des points classements et par tirage au sort pour les joueuses ayant le même nombre de points.

- La liste des 2^e, 3^e et 4^e tours sera établie en fonction des résultats du tour précédent.

- Les deux premières joueuses seront qualifiées au tour suivant pour le niveau PN (pré-national).

- Un minimum de 5 parties sera effectué par les joueuses.

- Niveau régional:

Une Pré-nationale composée de 32 joueuses mélangeant les catégories dames de minimes à vétérans sera organisée :

-PNA : Les 16 mieux classées de la ligue AURA n'évoluant pas aux niveaux nationaux et issues de toutes les catégories d'âge (joueuses probablement classées entre 750 et 1100)

-PNB : Les 16 joueuses classées suivantes composent la PNB (joueuses probablement classées entre 550 et 750)

- Une PN Benjamine sera rattachée sur le même lieu et composée des 12 meilleures filles nées en 2010-2011-2012-2013.....

Chapitre IV. Championnat de France seniors et jeunes

Récapitulatif technique	
Club organisateur	SEYSSINS
Date	27 et 28 février 2021
Délégué	A désigner par le pool compétition du comité
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 des règlements fédéraux). Poule de 3 ou 4 selon le nombre de joueurs inscrits. 2 qualifiés par poules quelque soit le nombre d'inscrits dans la poule
Mise en tableau	TED tirage au sort (article I.305.3 des règlements fédéraux).

Titre I Participations et forfaits

Article 1 - Pour participer, les joueuses et joueurs doivent être munis d'une licence traditionnelle validée médicalement et en cours de validité.

Article 2 - Qualification

Les tableaux sont ouverts en priorité aux participants au Critérium fédéral.

Les joueurs seront qualifiés dans l'ordre des points obtenus dans cette compétition.

Les tableaux seront complétés dans la limite des places disponibles par tout joueur licencié et répondant à l'article 1 du présent chapitre.

Le nombre de places disponibles sera indiqué avec la liste des qualifiés, il peut être différent suivant la division.

Article 3 - L'ensemble des joueurs doit s'inscrire et acquitter un droit d'inscription auprès du Comité de l'Isère.

Les confirmations d'inscriptions devront arriver selon la date indiquée sur la convocation. Les joueurs pouvant jouer dans plusieurs catégories devront confirmer pour chaque tableau.

Les listes définitives seront communiquées le lundi de la semaine de la compétition pour vérification par les clubs.

Article 4 - Tout joueur qualifié pour cette compétition a l'interdiction de participer à une autre épreuve organisée le même jour sous peine de sanction.

Article 5 - Forfaits

Les modalités de désistement suite à une inscription devront se faire au plus tard le jeudi 12h00 précédant la compétition. **Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.**

Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

Titre II Organisation sportive

Article 1 - La commission compétiteur étudiera cette compétition selon plusieurs axes et transmettra ses conclusions au plus tard avec la convocation :

Le nombre de qualifiés par tableaux sera définit.

L'organisation ou non de double et dans quel tableau.

La possibilité pour un joueur de jouer dans la catégorie immédiatement supérieure.

Le nombre de qualifiés dans ladite catégorie.

L'organisation sportive en fonction de la durée de la compétition et du nombre de tables
Tableaux

Il sera organisé un championnat de l'Isère senior en masculin et féminin

De même, un championnat de l'Isère jeunes sera organisé **uniquement** dans les catégories suivantes : Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins en masculin et en féminine.

Des poules précéderont les tableaux à élimination directe.

Chapitre V. Critérium vétérans

Récapitulatif technique	
Club organisateur	SEYSSINS
Date	01/11/20
Délégué	A désigner par le pool compétition du comité
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	serpent aménagé (article I.302 des règlements fédéraux) poule de 4 avec 2 qualifiés (article I.301.4 des règlements fédéraux)
Mise en tableau	TED tirage au sort (articles I.305.1 et I.305.3 des règlements fédéraux)

Article 1 - Le championnat départemental vétéran est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Catégories

Cette épreuve comporte:

En dames :

Vétérans 1, 40 ans et plus,
Vétérans 2, 50 ans et plus,
Vétérans 3, 60 ans et plus,
Vétérans 4, 70 ans et plus,
Vétérans 5, 80 ans et plus,

En messieurs :

Vétérans 1, 40 ans et plus,
Vétérans 2, 50 ans et plus,
Vétérans 3, 60 ans et plus,
Vétérans 4, 70 ans et plus,
Vétérans 5, 80 ans et plus.

Article 3 - Tout joueur licencié désirant participer au championnat vétérans devra s'acquitter d'un droit d'inscription.

Article 4 - Qualification : l'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.

Article 5 - Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie, sauf si le nombre d'engagés messieurs et dames amène le Comité à regrouper des catégories.

Article 6 - Un classement sera mis en place pour attribuer les places 1 à 4 ou 1 à 8 en fonction du nombre de joueurs à qualifier.

Article 7 - Le responsable de l'épreuve peut décider de proposer aux joueurs non qualifiés une formule facultative de consolation. Les parties sont prises en compte pour le classement.

Chapitre VI. Coupe vétérans

Récapitulatif technique	
Club organisateur	SEYSSINS
Date	01/11/20
Délégué	A désigner par le Pool Compétition du comité
Liste de qualification	sur inscription
Liste de compétition	ordre par le dernier classement officiel
Mise en poule	NON
Mise en tableau	TED avec tirage au sort (articles I.304.1 et I.304.2 des règlements fédéraux)

Article 1 - La coupe départementale vétérans est réservée aux licenciés traditionnels de la F.F.T.T. âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Formules

Les rencontres opposent 2 joueurs.

Les rencontres ont lieu selon la formule de quatre simples et un double (article VI.202 des règlements fédéraux)

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (trois manches gagnées), la rencontre se termine à score acquis.

Article 3 - Tableaux

Le tableau A pour les plus de 40 ans.

Le tableau B pour les plus de 50 ans.

Le tableau C pour les plus de 60 ans.

Le placement dans le tableau se fait selon l'addition des points (article VI.106.d des règlements fédéraux).

Article 4 - Composition des équipes

Les associations engagent des équipes de deux joueurs minimum, quatre maximum.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.

Une équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Pour chaque association, une seule entente est possible par catégorie.

Les équipes peuvent être composées de messieurs, de dames ou être mixtes.

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent jouer dans le tableau A, les joueurs de plus de 60 ans peuvent jouer dans les tableaux A et B.

Article 5 - L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Chapitre VII. Finales par classement

Récapitulatif technique	
Club organisateur	US ST EGREVE
Date	9 et 10 Février 2021
Délégué	A désigner par le pool compétition du comité
Liste de qualification	Sur points licence phase 2, sur inscription dans chaque tableau. Limité à 48 pour chaque tableau messieurs, et 16 pour chaque tableau dames.
Liste de compétition	dans l'ordre décroissant des points licence (sauf si la FFTT met à disposition un outil d'extraction des points licence mensuels)
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux). Poules de 3 ou 4 en fonction du nombre d'inscrits. Tous les joueurs sont qualifiés dans le tableau final
Mise en tableau	Article I.305.4 Titre I. des règlements fédéraux. TED avec classement des 8 premiers.

Article 1 - Conditions d'inscription

Tous les joueurs depuis la catégorie « benjamin » peuvent s'inscrire.

Ils devront le faire auprès du Comité de l'Isère et acquitter un droit d'inscription.

Article 2 - L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Article 3 - Forfaits

Les modalités de désistements vous seront communiquées avec la convocation.

Les joueurs inscrits ne prévenant pas de leur désistement, dont les modalités figurent sur la convocation, se verront appliquer une pénalité financière.

Article 4 - Organisation sportive

Les classements pris en compte sont ceux diffusés au premier janvier de la saison en cours.

Les inscrits ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement. Cependant, le Comité se réserve le droit en cas de très peu de participants dans un tableau, de faire jouer avec le tableau le plus proche.

Article 5 - Tableaux messieurs

M6 : classement 06 : points maximum : 699.

M8 : classement 08 : points maximum : 899.

M10 : classement 10 : points maximum : 1099.

M12 : classement 12 : points maximum : 1299.

M15 : classement 15 : points maximum : 1599.

Article 6 - Tableaux dames

D5 : classement 5 : points maximum : 599.

D7 : classement 7 : points maximum : 799.

D9 : classement 9 : points maximum : 999.

D12 : classement 12 : points maximum : 1299.

Article 7 - Poules et tableaux

La compétition se déroule en poules de trois ou quatre en fonction des inscrits.

Dans chaque tableau la mise en poules se fait selon l'article I.302 Titre 1 (règles applicables à toutes les compétitions, serpent aménagé).

Quel que soit le nombre de joueurs dans une poule, les trois premiers de chaque poule sont placés dans un TED avec classement des 8 premiers en tableau Messieurs et des 4 premières en tableau Dames selon l'article I.305.4 Titre I des règles applicables à toutes les compétitions.

La compétition se déroule intégralement au meilleur des cinq manches.

Chapitre VIII. OPEN 500

Récapitulatif technique	
Club organisateur	US ST EGREVE
Date	13/06/21
Délégué	A désigner par le Pool Compétition du comité
Liste de qualification	Sur points licence phase 2, et sur inscription. Limité à 48 inscrits par tableau.
Liste de compétition	Dans l'ordre des points décroissants des classements mensuels de mai 2019
Mise en poule	Serpent aménagé (article I.302 Titre I des règlements fédéraux) Poules de 3 ou éventuellement 4 si nécessaire Tous les joueurs sont qualifiés pour le tableau final
Mise en tableau	Article I 305.4 Titre I des règlements fédéraux TED

Article 1- Conditions d'inscription

Tous les joueurs/joueuses depuis la catégorie Benjamins peuvent s'inscrire, à condition qu'ils soient classés à moins de 700 points en points licence phase 2.

Filles et Garçons jouent indistinctement dans les mêmes tableaux

Les inscriptions sont limitées à 60 joueurs/joueuses conformément à l'ordre d'inscription.

Article 2- L'échelon départemental n'est pas qualificatif pour un autre niveau

Article 3- Forfaits

Les modalités de désistement vous seront communiquées avec la convocation.

Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur désistement conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.

Article 4- Organisation sportive

La compétition se déroule intégralement à la meilleure des 5 manches.

Les classements pris en compte sont les classements mensuels de mai 2019. Les inscrit(e)s ne peuvent jouer que dans leur tableau de classement. Cependant le Comité se réserve le droit en cas de très peu de participant(e)s dans un tableau de le regrouper avec le tableau le plus proche.

Les résultats sont pris en compte pour le classement FFTT.

Article 5- Tableaux

Les féminines sont intégrées dans les mêmes tableaux que les garçons. Il y a 3 tableaux :

- F et M5 : classement maximum : 500
- F et M6 : classement minimum : 501 ; classement maximum : 599
- F et M7 : classement minimum : 600 ; classement maximum : 699

Article 5- Poules et tableaux

La compétition se déroule en poules de 3 (et de 1 ou 2 poules de 4 en fonction du nombre des inscrit(e)s).

Dans chaque tableau, la mise en poule se fait selon l'article I 302 Titre 1 (règles applicables à toutes les compétitions, serpent aménagé).

Tous les joueurs/joueuses sont qualifié(e)s pour le tableau final, qui se déroulera sous forme de TED selon l'article I 305.4 Titre 1 des règles applicables à toutes les compétitions.

Afin que chaque participant puisse disputer un minimum de 4 rencontres, une formule de consolation réservée aux perdants du premier tour des tableaux sera organisée

Chapitre IX. Envelo'ping

Récapitulatif technique	
Club organisateur	Dans les clubs participants
Date	Dates butoirs transmises par le délégué aux équipes inscrites
Délégué	Alain BOURDARIAT - 06 60 14 07 39 – Bertrand GALLIAN

CE CHAMPIONNAT EST TOTALEMENT DECONNECTE DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

- Article 1 - Ce championnat est ouvert aux clubs affiliés, corporatifs et loisirs.
- Article 2 - Les rencontres se jouent un soir de semaine (accord de la date entre les 2 équipes), avant la date butoir figurant sur la feuille de poule si possible.
- Article 3 - Il est ouvert aux licences traditionnelles et licences promotionnelles.
- Article 4 - Le championnat se déroule en 1 ou 2 phases selon le nombre d'équipes. Pour chaque phase, utiliser le calendrier « ALLER ».
- Article 5 - Constitution des poules
Un tableau vous sera envoyé **suite à** l'inscription des équipes.
Les poules sont constituées au maximum de 8 équipes sur des critères géographiques.
La 1ere phase permet le brassage des équipes.
La 2ème phase, si suffisamment d'équipes **sont inscrites, permet la** constitution de divisions.
- Article 6 - Équipe
Les équipes sont constituées de 3 joueurs.
Les joueurs doivent être des catégories cadets à vétérans.
Chaque joueur doit être licencié (sauf club loisir) et son numéro doit figurer sur la feuille de rencontre.
- Article 7 - Lorsqu'un club engage plusieurs équipes, un joueur qui aura joué 2 fois en équipe 1 ne pourra plus descendre en équipe 2 et ainsi de suite avec les équipes 3, 4...
- Article 8 - En cas de forfait d'une équipe, il faut prévenir impérativement l'adversaire.
- Article 9 - Communication
Il faut envoyer les feuilles de rencontres (exemplaire bleu et jaune) dès la fin de la rencontre au :

Comité de l'Isère de Tennis de Table
Campus de la Brunerie
Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage
180 Boulevard de Charavines
38 500 Voiron

L'exemplaire rouge est à conserver par l'équipe qui reçoit, l'exemplaire blanc est à remettre à l'équipe visiteuse. C'est le capitaine de l'équipe qui reçoit, qui se charge de la bonne tenue de la feuille et de son envoi.

Pour la diffusion aux clubs, il faut fournir une adresse courriel, pour recevoir toutes les informations concernant le championnat « semaine ».

Article 10 - Dates

Les équipes doivent être inscrites avant le 1er octobre de la saison. Pour envoyer les poules, les coordonnées et des feuilles de rencontres aux clubs au 15 octobre de la saison.

Le début du championnat sera avant le 31 octobre de la saison.

Article 11 - Il faut s'acquitter du coût de l'engagement prévu dans les tarifs.

Chapitre X. Arbitrage et juge-arbitrage

Responsable : Dorothee GAMBERINI (CDA)

Titre I Orientations générales

Article 1 - Bilan 2019-2020

Arbitres en activité en fin de saison 2019/2020:

- 10 ACs
- 155 ARs
- 4 ANs
- 3 Als
- 116 JA1s
- 14 JA2s
- 6 JA3s
- 1 JAN

Formations :

- 16 nouveau ARs
- 3 nouveaux JA1s

Article 2 - Programme de formation :

Il est possible d'organiser des sessions théoriques d'AR et de JA1 dans les clubs, à la demande. Il faut pour cela 5 candidats au minimum et la mise à disposition d'une salle type « salle de cours » avec vidéo-projecteur.

Afin que la journée se déroule en toute convivialité, il est d'usage de réserver un bon accueil aux stagiaires et formateurs en offrant café, boissons, de quoi grignoter etc.

Contactez le Comité à contact@ttisere.com si vous êtes intéressés pour organiser une session de formation théorique dans votre club.

Remises à niveau	Formations
JA1 – 16 septembre	AR – 18 octobre et 7 mars
JA2/JA3 – 07 octobre	JA1 – 8 novembre et 28 mars

Passage de pratiques ARs et JA1s les 04 et 05 juin 2021 pour les titres et barrages départementaux à St Romain de Jalionas

D'autres dates pourront être proposées en cours de saison

Les demandes d'inscription aux examens se font par mail à contact@ttisere.com

Titre II Obligation de juge-arbitrage

Les rencontres du **championnat par** équipes doivent être dirigées par un **JA1 en activité**. Dans le cas contraire, une pénalité financière sera appliquée au club recevant pour les divisions PR et D1. La désignation du JA1 et la tenue de la feuille de rencontre sont de la responsabilité du club recevant.

Article 1 - En Pré-régionale :

Les clubs jouant à domicile doivent fournir un JA1 actif, joueur ou non.

Un JA1 joueur a la possibilité de juge-arbitrer la rencontre à laquelle il participe.

Un JA1 non-joueur a la possibilité de juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Article 2 - En Division 1 :

Le juge arbitre dirigeant la rencontre pourra être, par ordre de préférences :

Neutre (licencié dans un club autre que celui des joueurs). Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Non-joueur et licencié du club recevant. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe receveuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe

Non-joueur et licencié du club de l'équipe visiteuse. Il peut juge-arbitrer simultanément deux rencontres qui ont lieu dans la même salle.

Joueur de l'équipe visiteuse. Il ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle il participe .

Titre III Arbitres régionaux (ARs)

Article 1 - Pré-requis :

Avoir une licence traditionnelle FFTT.

Participer à une session de formation théorique d'AR.

Article 2 - Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'examen pratique qui consiste à arbitrer des parties sous la supervision d'un formateur.

Article 3 - Connaissances et savoirs-faire :

Connaître et savoir appliquer parfaitement les règles du jeu.

Connaître et savoir appliquer les codes nécessaires à une bonne lisibilité de la conduite des parties pour les juges-arbitres, les joueurs, les conseillers et le public (tenue du marqueur, gestuelle, rôles de l'arbitre principal et de l'arbitre adjoint).

Article 4 - Recyclage :

Les ARs doivent se recycler au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Titre IV Juges arbitres du championnat (JA1s)

Article 1 - Pré-requis :

Être majeur. Cependant, un candidat non majeur peut se présenter aux examens de JA1 s'il a 18 ans pendant la saison en cours. S'il réussit l'examen pratique, il sera officiellement JA1 au jour de ses 18 ans.

Avoir une licence traditionnelle FFTT.

Être titulaire du grade d'AR. Cependant, un candidat qui a réussi la partie théorique d'AR peut se présenter à la session théorique de JA1.

Avoir pris connaissance des textes fédéraux et surtout du règlement du championnat par équipes

Participer à un stage de formation théorique de JA1.

Article 2 - Examen :

Réussir l'unité de valeur 1 (UV1) qui consiste à remplir un questionnaire à choix multiples.

Réussir l'unité de valeur 2 (UV2) qui consiste à remplir une feuille de rencontre à partir de documents simulant une rencontre du championnat par équipes.

Réussir l'examen pratique qui consiste à diriger une rencontre par équipes sous la supervision d'un formateur.

Article 3 - Connaissances et savoirs-faire :

Bien connaître les textes fédéraux, en particulier le règlement du championnat par équipes

Savoir diriger une rencontre par équipes et agir de manière appropriée pour assurer le bon déroulement de la rencontre (comportement et tenue des joueurs, respect de la durée des périodes d'adaptation, ...).

Savoir remplir une feuille de rencontre.

Article 4 - Recyclage :

Les JA1s doivent se recycler au minimum tous les 3 ans pour conserver leur grade.

Article 5 - Activité :

Les JA1s doivent effectuer 3 prestations par saison pour rester en activité.

Si moins de 3 prestations sont effectuées dans une saison, les prestations comme juge-arbitre adjoint d'un JA2 ou d'un JA3 sur une compétition départementale comptent comme 2 prestations de JA1s. Cette tolérance est spécifique au Comité de l'Isère et est indépendante des obligations de juge-arbitrage demandées aux équipes évoluant aux niveaux national et régional.

Titre V Tableau des JA1s devant se remettre à niveau cette saison

Voir site du Comité rubrique Arbitres : <http://www.ttisere.com/arbitres.html>

La listes des arbitres et juges arbitres est disponible sur le site de la ligue.

Titre VI Les contrôles de raquette en Isère

Article 1 - **Objectifs** : Les contrôles de raquette ont pour objectifs d'assurer, lors des compétitions officielles, l'utilisation de raquettes conformes aux règlements et de détecter les tricheries volontaires ou involontaires.

Article 2 - Principes

Lors d'une compétition officielle, en plus des vérifications usuelles des arbitres et juge-arbitres, les raquettes des joueurs utilisées lors des parties sont contrôlées par une équipe de

contrôleurs à l'aide de matériel spécifique adapté afin d'en tester la conformité notamment en matière de solvants organiques volatiles (cf article 3.2.4.2 des règles du jeu).

Les modalités de contrôle sont portées à la connaissance des organisateurs, joueurs, arbitres et juge-arbitres.

Le refus de se soumettre à un contrôle ou l'échec aux tests de solvants d'une raquette utilisée pour une partie peut entraîner des sanctions telles que la partie perdue ou l'exclusion du joueur pour la compétition.

Article 3 - Compétitions soumises à des contrôles

Des contrôles officiels peuvent être organisés sur décision du Comité Directeur lors de n'importe quelle compétition officielle placée sous l'égide du Comité de l'Isère.

Les contrôles peuvent être annoncés ou inopinés.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 4 - Contrôleurs de raquette

Les contrôleurs de raquette sont des personnes habilitées par le Comité Directeur.

La ligue pilote ces actions avec des contrôleurs en Isère. Les contrôleurs sont habilités par la FFTT et la Ligue.

Article 5 - Contrôles pédagogiques

À la demande des clubs, des contrôles de raquette pédagogiques sans aucune sanction peuvent être organisés au cours des entraînements. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec le responsable du contrôle des raquettes à l'adresse du Comité contact@ttisere.com.

Chapitre XI. Tournois

Titre I Préambule

Article 1 - Voici expliquée d'une façon simplifiée la démarche à suivre. Pour la procédure complète, contactez le Comité qui vous la transmettra par mail. Souvent le règlement est cause de retards, suivez scrupuleusement les obligations du paragraphe IV ci-dessous.

Article 2 - N'envoyez pas un dossier incomplet.

Article 3 - C'est la ligue qui homologue les épreuves de niveau départemental.

Titre II Procédure d'homologation

Article 1 - Documents à fournir

Pour les épreuves sous la responsabilité de la ligue (tournois régionaux et départementaux), quatre documents sont à fournir. Il faut :

Demande d'homologation.

Attestation d'un juge arbitre.

Chèque de dépôt de garantie.

Règlement de l'épreuve.

Pour les épreuves de niveau national et international un chèque d'homologation doit être fourni en plus.

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 3000 € doit être homologuée au minimum nationale (application de l'arrêté du 25 juin 2003 publié au JO n°162 du 16 juillet 2003).

Toute épreuve dont le montant des récompenses atteint ou dépasse 5000 € est de catégorie A.

Toute épreuve dont le montant atteint ou dépasse 3000 € et est inférieur à 5000 € est de catégorie B.

Article 2 - Ces documents doivent impérativement être transmis au Comité de l'Isère

Article 3 - Détail des documents

La demande d'homologation se réalise via « l'espace Mon Club »

Pour l'attestation du juge-arbitre, l'association organisatrice doit présenter une attestation écrite et signée d'un juge-arbitre s'engageant à officier pendant l'épreuve. Le nom, prénom et l'adresse et le numéro de licence doivent figurer sur le document. Ce juge arbitre doit être en activité, de niveau minimum JA3. Pour le niveau national, une épreuve de catégorie A le niveau JAN est requis, pour une catégorie B le niveau minimal de JA3 est requis. Si le Juge Arbitre n'est pas licencié au club, un juge-arbitre adjoint licencié au club doit être fournis par l'association.

Le chèque de dépôt de garantie et le chèque d'homologation doivent être d'un montant prévus dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIE	HOMOLOGATION	DEPOT GARANTIE	DE
Internationale	FFTT – 500 €	170 €	Joueurs et joueuses autorisés Licenciés(es) FFTT + licenciés(es) à une fédération affiliée à l'ITTF
Nationale A et B	FFTT – 300 €	170 €	Licenciés(es) FFTT
Régionale	Ligue - gratuite	70 €	Licenciés Rhône Alpes
Départementale	Ligue - gratuite	40 €	Licenciés Comité du club organisateur.

Le dépôt de garantie, rédigé à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-alpes de tennis de table, n'est pas encaissé, il est retourné au club après l'épreuve. ATTENTION, un tournoi peut être homologué sans que ses résultats soient pris en compte pour les classements. La ligue peut prendre en charge la saisie des résultats sous SPID. Ce service n'est pas gratuit : 0,30€ par joueur(euse) et par tableau pour les épreuves de niveau départemental et régional.

Le règlement fera foi en cas de litige et il devra impérativement comporter les éléments suivants (ATTENTION : L'affiche promotionnelle n'est pas le règlement) :

Catégorie de l'épreuve (voir tableau),

Numéro officiel d'homologation,

Date et lieu (plan d'accès à la salle bienvenu),

Les différents tableaux organisés,

Les horaires de début de chaque tableau,

Indication des joueurs autorisés à participer à chaque tableau,

Modalité de participation des joueur(euse)s ou association qualifiés pour d'autres épreuves organisées sous l'égide de la FFTT ou de toute autre Fédération affinitaire le cas échéant,

Modalités de participation des féminines le cas échéant clairement définies selon les règles en vigueur,

Toute épreuve homologuée nationale ou internationale doit comprendre un tableau féminin,

Mention des catégories d'âge le cas échéant (si des tableaux jeunes sont prévus),

Mention d'interdiction : les poussins et les poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors,

Prise en compte ou non des résultats pour les classements,

Mention du montant total (toutes récompenses confondues) de la dotation de l'épreuve,

Nom et coordonnées du juge arbitre principal qui officiera,

Montants des engagements,

Date de clôture des engagements,

Coordonnées du responsable de l'organisation,

Date, heure, et lieu du tirage au sort public,

Dans le cas d'attribution d'un challenge son mode d'attribution doit être clairement défini.

COMITE DE L'ISERE DE TENNIS DE TABLE



PLAN D'ACTION TECHNIQUE

SAISON 2020-2021

Alain BOURDARIAT – Tél : 06 60 14 07 39 – e mail : alain.bourdariat@ttisere.com
Directeur Technique Départemental – Août 2020

OLYMPIADE 2020-2024

COMPETITIONS

1 - MATCH'PING ROGER BROSSARD

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR	FINALE
DATES	15/11/20	24/01/21	14/03/21	09/05/21
HORAIRES	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h30-15h
LIEUX				?
SUD ISERE 1	ECHIROLLES	ECHIROLLES	ECHIROLLES	
SUD ISERE 2	FROGES	FROGES	FROGES	
CENTRE ISERE	CROSSEY	CROSSEY	CROSSEY	
NORD ISERE 1	VAULX MILIEU	BOURGOIN	VAULX MILIEU	
NORD ISERE 2	CHARVIEU	MORESTEL	MORESTEL	

Cette compétition est ouverte :

- 1 - **2^e participation (ou plus) - licences traditionnelles** obligatoires.
Désormais, chaque joueur qui se réinscrit doit avoir une licence traditionnelle.
 - 2 - **1^{ere} participation - Licences promotionnelles acceptées** – à noter qu'à compter de la saison 2019-2020, les joueurs ne peuvent jouer les Match'ping que la 1^{ere} année en licence promotionnelle. La 2^{ème} inscription du joueur à partir de 2020-2021 (la ou les saisons suivantes) se fera en **licence traditionnelle**.
 - 3 - aux Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets
 - 4 - **aux Poussins ayant moins de 599 points au 1^{er} juillet 2020**
aux Benjamins, Minimes, Cadets, ayant moins de 510 points au 1^{er} juillet 2020
- Cette compétition se déroule par secteur géographique le dimanche sous la forme d'une montée-descente de 9h à 12h. Le but étant de faire découvrir la compétition aux jeunes débutants et de permettre aux jeunes de faible niveau (moins de 599 ou 510 points) de pouvoir jouer plus afin de progresser, notamment les poussins qui ont peu de compétitions.
 - Les meilleurs de chaque secteur (Nord Isère 1, Nord Isère 2, Sud Isère 1, Sud Isère 2 et Centre Isère) seront récompensés à chaque tour. Un 6^e secteur pourra être mis en place selon le nombre d'inscrits.
 - La finale se déroule sous forme de poules et tableaux
 Les 16 meilleurs joueurs par catégorie au prorata des 5 ou 6 secteurs sont qualifiés.
 La liste est préparée par le D.T.D
 - Les inscriptions pour les 3 tours préliminaires se font en début de saison. Toutefois, il est possible d'inscrire de nouveaux joueurs au 2^e tour et au 3^e tour. [Les inscriptions se font par EspaceMonClub.](#)
- Coût de l'inscription: 10,00€

2 – MASTER U10 (moins de 10 ans – B1 au 1er juillet 2020)

Dimanche 6 décembre 2020 à Moirans

Horaires : 9h15 pour le pointage – Fin : 12h30 podium compris

- Le Mater U10 est ouvert aux poussins 1° et 2° et au benjamins 1° filles et garçons.
- Il est ouvert aux licences promotionnelles et traditionnelles
- La formule est celle des Match'ping mais dans un lieu unique.
- Le Master U10 est qualificatif pour le top Poussins – B1 AURA du 17/01/21 à Voreppe.
- Les podiums seront organisés dans les catégories suivantes :

filles nées en 2011

garçons nés en 2011

filles nées en 2012

garçons nés en 2012

filles nées en 2013 et après

garçons nés en 2013 et après

Le MASTER U10 se déroulera sur inscription des clubs.

La fiche d'inscription se trouve sur le site du comité : www.ttisere.com

- une convocation sera adressée par e-mail à tous les clubs. Podium à l'issue de la compétition.
- **Nombre de qualifiés pour le Top AURA:** Le Top Régional sera un Top 16 en garçons et en filles. A ce titre, le 1^{er} Isérois est sûr d'être qualifié dans chaque catégorie. Il peut y avoir une 2^{ème} place déterminée par la Ligue.

3 – AIDE A LA DETECTION

Une aide de 150€ sera versée directement aux clubs dont un jeune remportera le top régional AURA.

4 – JOURNEE DES PETITS ET PREMIER PAS PONGISTE

SAMEDI 12 JUIN 2021

A – JOURNEE DES PETITS

Cette journée s'adresse aux Poussins (enfants nés après 2013).

Elle se déroulera à Moirans de 10h à 12h et sera suivie du Premier Pas Pongiste l'après-midi de 14h à 17h

La priorité est d'inscrire de nouveaux jeunes (pas encore détectés) nés après 2013.

Elle sert aussi de finalité aux tournois locaux du Premier Pas Pongiste pour les élèves des maternelles, CP et CE1.

Chaque club peut inscrire des enfants nés entre 2013 et 2015 . La participation aux frais sera de 5,00€ par joueur.

Pourquoi et comment recruter des 4-7 ans?

- Concurrencer les autres sports qui ont aussi des sections baby (baby gym, baby basket, ...)
- Commencer le ping à 5-6 ans permet aussi d'espérer atteindre le haut niveau et pourquoi pas rivaliser avec les pays asiatiques et notamment les chinois.

Pour cela :

Le comité souhaite soutenir les actions des clubs destinées aux 4-7 ans.

Chaque enfant qui viendra à la journée des petits se verra offrir une raquette et un kit premier pas pongiste.

Pour cela, il doit effectuer une action locale : Baby ping en famille, Baby ping à l'école, Baby ping au club, cycle scolaire et périscolaire.

Contactez Alain Bourdariat 06 60 14 07 39 pour renseignements sur le kit baby ping, le DVD et les formations.

OPERATION RAQUETTES + LICENCE pour les 4-7 ans:

Le comité en collaboration avec la ligue offrira une raquette et la licence promotionnelle à chaque enfant présent lors de la journée départementale des petits le 12 juin 2021.

voir document aides PPP à la fin du plan d'action technique.

B – PREMIER PAS PONGISTE

Ce tournoi ouvert aux enfants de moins de 11 ans scolarisés en primaire: CE2, CM1 et CM2
Les clubs, les écoles, les communes organisent des échelons locaux: 1 enfant qualifié sur 4.

Seuls des enfants ayant participé à une action dans le cadre scolaire ou périscolaire ont le

droit de participer.

Le comité organise la journée finale le samedi 1er juin 2019. Coût : 3,50€

6 catégories:

CE2 filles et garçons - 2011

CM1 filles et garçons - 2010

CM2 filles et garçons – 2009

OPERATION RAQUETTES + LICENCE pour les 8-11 ans

Le comité offrira la licence promotionnelle poussins ou benjamins à chaque enfant présent lors du Premier Pas Pongiste le 12 juin 2021.

5 - CYCLES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

A- CYCLES SCOLAIRES

a- La convention départementale signée avec la Direction Départementale de l'Education Nationale et l'USEP permet d'intervenir dans le temps scolaire auprès des CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Contacter directement les directeurs d'école, ils sont informés de cette nouvelle convention qui a été renouvelée en juillet 2018.

b - Intervention directe du comité dans les écoles primaires. 5 cycles de 8 séances avec 19 classes sont programmés par le comité pour la saison 2020-2021.

6- INTERCOMITES

1- ENTRAINEMENT DE PREPARATION

- Il aura lieu le Mercredi 16 juin 2021 à Voiron – Campus de la Brunerie
- Objectif : rassembler la sélection Iséroise afin de préparer aux mieux les Intercomités en simple et surtout en double avec le soutien et la présence des capitaines.
- Une convocation sera envoyée à chaque joueur sélectionné.

2- INTERCOMITES

- Ils se dérouleront du 18 au 20 juin 2021 au Cannet, Alpes Maritimes.
- Ils concernent les poussins, benjamins et minimes des 15 comités des régions AURA, PACA et Corse + parfois des comités invités.
- Le DTD se réserve le droit de ne pas engager d'équipe dans une ou plusieurs catégories selon le niveau et l'investissement de nos joueurs.
- 2 joueurs sont sélectionnés par catégorie selon les critères suivants :
 - Points CF
 - Points Classements
 - Tops
 - Investissement, sérieux, volume d'entraînement
 - Avis de la commission de sélection

L'équipe technique se réunit en avril ou mai pour faire la sélection. Le DTD a une voix prépondérante.

STAGES

1 - STAGES DEPARTEMENTAUX (sur sélection)

STAGE TOUSSAINT	STAGE NOEL	STAGE HIVER	STAGE PRINTEMPS 1	STAGE PRINTEMPS 2
28 au 30 octobre 2020	21 et 22 décembre 2020	18 et 19 février 2021	14 au 16 avril 2021	19 et 20 avril 2021
Lieu à définir	Lieu à définir	Lieu à définir	Voiron	Lieu à définir
Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons	Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons	Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons	10 poussins, Poussines, B1 Filles	Liste détection (Poussins-B1) Filles- garçons
Liste groupe espoir (B2-M)	Liste groupe espoir (B2-M)	Liste groupe espoir (B2-M)	Liste DTD	Liste groupe espoir (B2-M)
Joueurs pôle Isère + Sport'éTT38	Joueurs pôle Isère + Sport'éTT38	Joueurs pôle Isère + Sport'éTT38	+ 1 entraîneur stagiaire	Joueurs pôle Isère + Sport'éTT38

Ces stages sont le moyen d'assurer le suivi du programme détection départemental et d'évaluer si certains jeunes joueurs peuvent intégrer le projet de performance fédéral (PPF) mis en place par la FFTT.

- Le coût réel d'un stage détection de 2 jours est d'environ 75,00€ par joueur. Le comité prend à sa charge 35,00€ , l'autre partie restante, 40,00€ est à la charge du stagiaire. Idem pour les stages de 3 jours : 55,00€ au lieu de 110,00€.
- Les éducateurs sportifs et entraîneurs seront les relais de l'information auprès des jeunes concernés.

FORMATIONS DES ENTRAINEURS ET ANIMATEURS

1 - FORMATIONS COMITE DE L'ISERE communes avec SAVOIE et HAUTE SAVOIE

INITIATEUR DE CLUB

Samedi 24 octobre 2020

Lieu: Le Touvet - Maison des associations

Formation ouverte aux juniors dès 15 ans + seniors et vétérans.

Coût de la formation : 69,00€

Renseignements et inscriptions : Alain BOURDARIAT - e mail:
alain.bourdariat@ttisere.com

ANIMATEUR FEDERAL

Samedi 24, dimanche 25 octobre 2020

Lieu : Le Touvet - Maison des associations

Samedi 31 octobre, dimanche 1er novembre 2020

Lieu: Moirans - Salle spécifique Lionel Terray

Formation ouverte aux juniors dès 15 ans + seniors et vétérans.

Coût de la formation : 139,00€

Renseignements et inscriptions : Alain BOURDARIAT - e mail:
alain.bourdariat@ttisere.com

FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS

Formation continue des entraîneurs sur le thème du ping 4 – 7 ans.

Elle est organisée par la ligue Auvergne Rhône Alpes , samedi 26 septembre 2020 à Ambérieu (01)

Renseignements : contact@laura-tt.fr

2- FORMATION LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

ENTRAÎNEUR FEDERAL

Renseignements et inscriptions : Laurent LOUVEL (CTF): e mail: l.louvel@laura-tt.fr

samedi 13 et dimanche 14 février 2021 – Lieu à définir

samedi 3, dimanche 4, lundi 5 mai 2021 – Lieu à définir

Coût de la formation : 200,00€

- Examen : samedi 1er mai 2021 lieu à définir (voir Laurent Louvel) – **Plus de limitation de classement**

- Coût de l'examen 50€ à régler à la ligue AURA

FORMATION PING 4-7 ANS

Renseignements et inscriptions : Laurent LOUVEL (CTF): e mail: l.louvel@laura-tt.fr

samedi 26 septembre 2020 à Ambérieu (01)

3 – DIPLOME FFTT/MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS

- **CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**
MONITEUR DE TENNIS DE TABLE – Niveau 5

FORMATION DE 35H

11 au 15 janvier 2021 à Voiron, Campus de la Brunerie.

Etre titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1)

Etre âgé(e) de 18 ans

Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois

Etre titulaire du « diplôme d'Entraîneur Fédéral ».

Joindre :

Une photocopie de l'attestation aux premiers secours.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 mois.

Une photocopie du diplôme « Entraîneur Fédéral ».

A noter, qu'il n'y a plus de limitation de classement pour le CQP.

4 – FORMATIONS MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS

1er niveau: BPJEPS TENNIS DE TABLE

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive Tennis de Table – Formation au CREPS AURA de Voiron – renseignements sur www.ttisere.com

Animateur – Niveau 4

2è niveau: DEJEPS TENNIS DE TABLE

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive: Tennis de Table

Entraîneur – Niveau 3

3è niveau: DESJEPS TENNIS DE TABLE

Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive: Tennis de Table = BEES 2°

Expert – Niveau 2

Renseignements: fftt.com

5 -VALIDATION DES DIPLOMES D'ENTRAINEUR (COMITE)

Les diplômes seront acquis par les entraîneurs stagiaires quand ils auront suivi la formation théorique plus une partie pratique sur le terrain comme cela se fait pour les diplômes de Juge-Arbitre.

Validation Animateur Fédéral à choisir parmi les actions suivantes - 2 journées ou 14h

Validation Initiateur de club à choisir parmi les actions suivantes - 1 journée ou 7h

- Stages départementaux, Stage interdépartemental poussins, Cycle scolaire, Entraînements du Pôle Isère ou du sport'éTT38, Journée des petits

Un choix sera proposé à chaque candidat avec plusieurs possibilités de dates. La pratique est obligatoire pour obtenir son diplôme.

ENTRAÎNEMENT

1- SPORT'ÉTT38

Liste des jeunes inscrits

		Cat		Clt
	VOIRON TSF CAMPUS DE LA BRUNERIE			
1	BONNETERRE Malichanh	M2	F	1046
2	TRONQUIT Achille	C1	M	1353
3	COUVERT Mewen	C1	M	1004
4	BONNETERRE Zéphyr	C2	M	1349
5	TRONQUIT Chloé	J2	F	771

Ce centre d'entraînement permanent (sport études) est organisé et géré par le Comité de l'Isère. Il est soutenu par la ligue AURA sans laquelle il ne pourrait exister. Les jeunes s'inscrivent dans un triple projet : sportif vers le haut niveau, scolaire et citoyen. Alain Bourdariat assurera la coordination et les entraînements du mercredi. Frédéric Guerin (entraîneur ligue) assurera les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les jeunes auront des horaires aménagés qui leur donneront la possibilité de s'entraîner entre 12 et 16 heures par semaine. Le vendredi après-midi, ils rentreront s'entraîner avec leur club.

2- POLE ISERE

Le pôle Isère sera organisé dans 2 centres :

Voiron pour les Minimes et cadets (et quelques poussins-benjamins) - Campus de la Brunerie, halle Kilimandjaro

La Tronche pour les poussins et benjamins (et quelques minines) – Maison des sports – Rue Eymard Duvernay

Les entraînements se dérouleront chaque mercredi en période scolaire :

- de 14h à 17h à Voiron

- de 14h15 à 16h15 à La Tronche

Ils viennent s'ajouter au volume hebdomadaire des joueurs.

Le DTD , l'entraîneur de club et les entraîneurs du Pôle Isère s'entreprendront régulièrement à propos du travail effectué ou à venir.

Points réguliers du DTD avec les entraîneurs du pôle.

Réunion ETD et rencontres sur les compétitions permettront de faire un bilan, d'adapter les contenus, voire d'intégrer d'autres jeunes intéressants.

Les entraîneurs seront Alain Bourdariat, Patrick Peillex et Charly Baron

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

DEVELOPPEMENT QUALITATIF

1-FIDELISATION DES LICENCIES

A-EMBAUCHE ET FORMATION D'EDUCATEURS SPORTIFS

Le comité embauche 1 salarié en contrat d'apprentissage.

Cet animateur sportif sera en formation BPJEPS en alternance au CREPS AURA de Voiron. Ses missions seront d'aider à la structuration des clubs qui en feront la demande en encadrant des séances jeunes, adultes, compétiteurs, d'assurer des séances dans les écoles et auprès du public senior des associations communales.

Une convention sera mise en place avec les clubs demandeurs et un planning sera établi par le DTD qui coordonnera le dossier.

Le comité facturera la prestation au prix coûtant. Le coût du déplacement sera lissé entre tous les demandeurs.

B-SERVICE CIVIQUE

Le comité recherche un service civique en accord avec la FFTT pour une mission s'étalant sur 8 mois au cours de la saison 20-21.

Ses missions seront essentiellement axées sur le développement et l'aide aux clubs.

2 - PROFESSIONNALISATION

- La formation BPJEPS à Voiron débute en septembre, elle est possible désormais en contrat d'apprentissage ou avec d'autres modes de financement .
- Aider les clubs à monter un dossier afin d'employer un éducateur sportif .
- Aider à trouver les candidats.

Tableau des Éducateurs Sportifs en activité (voir ci-joint):

EDUCATEURS SPORTIFS								ES TI: Educateur Sportif
SALARIES								Indépendant
AS club : Animateur Sportif de club								
DTD: Directeur Technique Départemental								
	NOM – Prénom	Diplômes	début	Né le	Employeur	Fonction	Contrat	
1	BOURDARIAT Alain	DE – DESJEPS	1992	27/05/70	Comité de l'Isère TT	DTD	CDI – temps plein	
2	BARBAN Jean-Marie	CQP – stagiaire DE	2017	15/03/95	AL Echirolles-Eybens TT	ES Stagiaire	CDD Apprentissage	
3	BARON Charly	Stagiaire BPJEPS	2020		Comité de l'Isère TT	ES Stagiaire	CDD Apprentissage	
4	BASARAN Sercan	DEJEPS	2017	30/02/93	AL Echirolles-Eybens TT	ES club	CDI - temps plein	
5	BOURLARD Frédéric	DEJEPS	2008	18/07/84	TT Bourgoin Jallieu	ES club	CDI – temps plein	
6	BUGLIERY Quentin	BPJEPS	2019	13/12/99	US St Egrève TT 1/2 tps – Champ + Vacations	ES	Vacataire	
7	FLORE Valentin	DEJEPS	2014	27/12/91	TTMG	ES club	CDI - temps plein	
8	HEURTIER Orane	Stagiaire BPJEPS	2020		Centr'Isère TT	ES Stagiaire	CDD Apprentissage	
9	KLIMKOWSKI Tadek	BEES 1° (équivalent)	1991	26/12/59	US St Egrève TT	ES club	CDI – temps plein	
10	LANIEL Fabien	DEJEPS	2002	16/08/75	Rhodia Club TT	ES club	CDI – temps plein	
11	LE BOURDONNEC Lucas	DEJEPS	2016	14/08/97	GBTT	ES club	CDI - temps partiel	
12	REBEYROLLES Rémi	BEES 1°	2001	01/09/81	TT Grésivaudan	ES club	CDD – temps partiel	
13	SADR ZADEH Ali	CQP	2017	08/11/82	GBTT – Montbonnot	ES club	CDI - temps plein	
14	TURELLO Clément	DEJEPS	2020		Centr'Isère TT	ES club	CDI – temps plein	
15	WALLEMME Gérald	BEES 1°	2020	17/02/87	TT Bourgoin Jallieu	ES club	Contrat intermittent	
16	YAKIMOV Ivo	DEJEPS	2015	08/08/83	TT Bourgoin Jallieu	ES club	1/2 temps + Flunch	

INDEPENDANTS							
1	BONNET Romain	BPJEPS APPT	2012	16/06/82	CP Chapeland + Nord Isère	ES TI	Auto entrepreneur
2	CAMPAYO Julien	DESJEPS CQP – 1/2 DEJEPS	2000/2003	26/10/79	CREPS – Ping Altitude – Citt – TTTMG - CD38	ES TI	Auto entrepreneur
3	GRAS Nicolas	DE – DESJEPS	2014	23/01/80	Seyssins - Varcès Vif	ES TI	Auto entrepreneur
4	FILONI Fabien	DE – DESJEPS	2003/2005	23/07/80	TTG – Champ/Drac – CD38/73 – CREPS	ES TI	Micro-entreprise
5	PEILLEX Patrick	BEES 1°	1994	22/09/70	Sassenage, CD38, Têche, Varcès	ES TI	Auto entrepreneur

SERVICE CIVIQUE							

EDUCATEURS SPORTIFS ACTIFS OU ENTRAINEUR AYANT UNE ACTIVITE PRINCIPALE OU AUTRE ACTIVITE

NOM – Prénom	Diplômes	Année	Né le	Club		
1 BAALI Nouredine	DEJEPS	2013	12/12/79	Centr'Isère TT	Entraîneur	Vacataire
2 BABIKIAN Rémi	DESJEPS	2000	09/07/76	CAPTT	ES club	Vacataire
3 CARTIER Cédric	DEJEPS	2015	08/10/85	TT St Jeannais	Entraîneur	Vacataire
4 DELUNEL Guillaume	BEES 1°	2006	11/09/83	St Egrève	Entraîneur	Vacataire
5 DESCHAMPS Aurélien			13/01/81	TT St Jeannais	Entraîneur	Bénévole
6 DJEBBOURI Mohamed	DEJEPS	2016	27/10/81	Fontaine	ES club	Vacataire
7 GACHASSIN Laurent	BEES 1°	2007	20/09/73	CD38	Entraîneur	Stages
8 KREMAN Oscar	BEES 1°	2004	26/01/77	Varces Vif – SMLV	ES club	Vacataire
9 MESSINA Eric	BEES 1°	2000	03/07/73	AL Echirrolles-Eybens TT		

CQP ANIMATEUR DE TENNIS DE TABLE

NOM – Prénom	Diplômes	Année	Né le	Club		
1 de HAUTECLOQUE D	CQP	2014	28/03/75	Grésivaudan Belledonne TT		
2 MEOT Eric	CQP	2012	30/10/65	TT Grésivaudan		Vacataire CD73
3 PARENT Cédric	CQP	2013	30/06/75	Grésivaudan Belledonne TT		
4 PEILLEX Pierrick	CQP	2019	09/01/99	TT Grésivaudan		

21 éducateurs professionnels cette saison, 0 service civique comité. 4 CQP + 9 entraîneurs ayant une activité principale en dehors du tennis de table.

DEVELOPPEMENT QUANTITATIF

1- PROMOTION DU TENNIS DE TABLE

1 – AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMININES

a- Profiter des actions scolaires et périscolaires pour insister auprès des filles sur les bienfaits du tennis de table.

b- Améliorer nos formules de compétitions – Développer le nombre de joueuses au CF départemental . Nous accueillerons les filles de Savoie et Haute savoie. Placement par classement et non par catégorie.

c- Renouvellement du championnat départemental féminin par équipe de 2 sous forme de plateaux.

d- Concevoir les entraînements différemment : ne pas hésiter à faire l'échauffement avec une musique tonique et les étirements avec une musique relaxante.

e- Organiser des démonstrations pendant les actions scolaires et périscolaires avec des filles numérotées ou bien classées.

2 – FORMATION BABY PING

Elles est organisée par la ligue Auvergne Rhône Alpes , samedi 26 septembre 2020 à Valence (26)

Renseignements : contact@laura-tt.fr

3 - ANIMATIONS PERISCOLAIRES

20% des communes maintiennent des activités périscolaires dans le cadre des TAP.

Certaines proposent des financements pour animer des séances auprès des enfants de primaire à partir de 15h30 chaque jour sauf le mercredi ou parfois sur une après-midi bloquée. Dans le cas où la commune finance, il ne faut pas hésiter à participer au dispositif pour attirer des jeunes dans votre club.

Le ping doit vraiment se positionner pour ne pas rester à la traîne par rapport aux autres sports.

Si la commune ne finance pas, essayez de mettre en place 1 cycle de 6 à 8 séances pour attirer des jeunes dans votre club.

4 - CREATION DE CLUB

Le nombre de clubs affiliés, 42 reste stable .

Le comité mise beaucoup sur l'embauche des éducateurs en formation pour aider les nouveaux clubs et les clubs en difficultés qui le souhaitent pour les encadrer mais aussi pour relayer toutes les démarches administratives afin de pouvoir maintenir un maillage suffisant dans le département et aussi des compétitions intéressantes. Chaque Isérois qui souhaite s'inscrire dans un club affilié doit pouvoir le faire à moins de 10 km de son domicile. On en est très loin aujourd'hui.

Objectif: **créer 1 nouveau club en 2020-2021 et ne pas en perdre.**

Développer le championnat Envelo'ping – Solliciter des nouveaux clubs, des sections loisirs, des clubs loisirs, des vétérans .

Contactez les communes possédant l'activité tennis de table. Des visites pourront se faire si les mairies ou bénévoles le désirent pour finaliser un projet d'affiliation.

5 – AUTRES PUBLICS

A- SENIORS

Mettre en place des actions auprès des associations communales seniors.

Cycles, tournoi, découverte...

B- COLLEGIENS - UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

- Participer à la réunion de la commission mixte départementale.

- Le comité participera à la formation jeunes officiels au cours de l'année scolaire 2020-2021

C- INSERTION PAR LE SPORT

Un cycle et une formation pourront être mis en place à la maison d'arrêt de Varcès par Julien Campayo.

6 – STATISTIQUES LICENCIES

Objectif: 3900 licenciés
1400 licences traditionnelles
1450 licences promotionnelles
1050 licences événementielles

Le coût de la licence promo demeure bas ce qui rend favorable la licenciation **de tous les adhérents du club, cf statuts FFTT.**

Appuyons-nous sur les actions promotionnelles citées plus haut et sur les actions scolaires et périscolaires pour atteindre cet objectif.

La licence événementielle est un plus pour atteindre cet objectif.

2 axes prioritaires :

L'attraction de nouveaux licenciés MAIS aussi à la fidélisation des joueurs arrivés dans les clubs lors des 2 saisons précédentes.

Aides sur 3 critères pour chaque club sur:

L'augmentation des licenciés

Le nombre des licenciés traditionnels poussins et benjamins

L'augmentation des féminines

Chaque point sera primé par le comité



PREMIER PAS PONGISTE



ORGANISATION D'UN ECHELON LOCAL AVEC PRISE DE LICENCES PROMOS

AIDES LIGUE AURA

- de 20 à 39 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 50€ d'aide
- de 40 à 59 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 100€ d'aide
- de 60 à 79 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 150€ d'aide
- de 80 à 99 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 200€ d'aide
- 100 licences promos et plus : quote-part 1,10€ par licence offerte + 250€ d'aide

A partir de 80 licences promos : présence sur place de Laurent LOUVEL si la date est compatible.

Fournir la liste des nouveaux licenciés poussins, benjamins à l'issue du PPP local à l.louvel@laura-tt.fr (copie à alain.bourdariat@ttisere.com)

AIDES CD38

- Le comité de l'Isère double la quote-part de 1,10€ sur les licences promos

Fournir la liste des nouveaux licenciés poussins, benjamins à l'issue du PPP local à alain.bourdariat@ttisere.com (copie à l.louvel@laura-tt.fr)



AIDE FFFT

- La FFFT offre une table aux 3 meilleurs organisateurs de PPP locaux, licences des participants à saisir par espace mon club.

Cliquer sur le lien pour les autres renseignements:

[http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/reglement-ppp-2017-2018-2009.pdf?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Premier Pas Pongiste Participez au challenge 20182019 !&utm_medium=email](http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/reglement-ppp-2017-2018-2009.pdf?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Premier_Pas_Pongiste_Participez_au_challenge_20182019_!&utm_medium=email)

AIDES PARTICIPATION PREMIER PAS PONGISTE DEPARTEMENTAL

AIDES CD38

- Le comité de l'Isère offre la quote-part fédérale de 3,00€ et départementale de 0,90€ sur les licences promos à tous les jeunes qui sont passés par des PPP locaux ayant déjà bénéficié de l'aide de 1,10€ par licence par la ligue AURA et 1,10€ par le CD38; autrement dit la licence est gratuite (si le jeune a participé à un échelon local, **avec liste envoyée à Alain Bourdariat.**)

- Opération raquettes: Une raquette neuve sera remise à chaque participant du PPP départemental moyennant 3,00€ dans le but de l'attirer dans un club de tennis de table. Le comité de l'Isère prend en charge 50% de la raquette dont le coût unitaire est de 6,00€.

- Présence sur place d'Alain BOURDARIAT pour l'animation des ateliers du PPP 4-7 ans (maternelles-CP-CE1) et l'organisation du PPP 8-11 ans (CE2-CM1-CM2) .

Exemple:

Le TT St Antoine organise un PPP local avec 32 enfants (liste fournie à Laurent Louvel et Alain Bourdariat). Chaque enfant est licencié promo.

Montant de l'aide:

Ligue: $32 \times 1,10 = 35,20 + 50 = 85,20\text{€}$

CD38: $32 \times 1,10 = 35,20\text{€}$

Total: 120,40€ au lieu de 195,20€



Ce même club envoie 8 jeunes de ce PPP local au PPP départemental (1 qualifié pour 4 participants)

CD: $8 \times 4,40 = 35,20\text{€}$

Opération raquettes: 24€ au lieu de 48€ - Donner une raquette à un enfant est un réel plus pour qu'il s'inscrive au club.

Total: 24€ puisque la licence des 8 participants est finalement offerte $2,20\text{€} + 4,40\text{€} = 6,60\text{€}$

L'augmentation des licenciés du club peut ainsi se valoriser auprès de sa municipalité avec une subvention plus importante.

Le club est au final gagnant sur cette opération.

Un club qui fait un PPP local de 150 joueurs avec prise de nouvelles licences a de bonnes chances de remporter la table de la FFTT en plus des autres aides.

